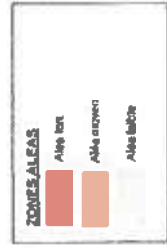
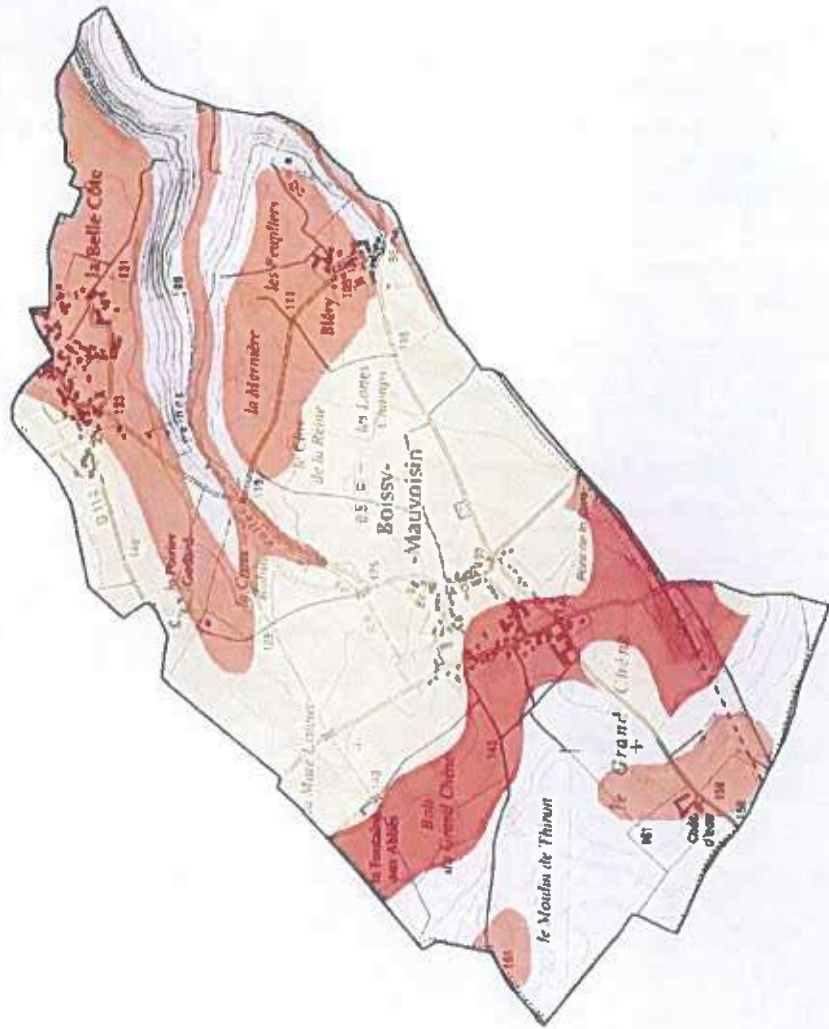


**CARTOGRAPHIE DES ALEAS  
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES**  
Commune de BOISSY-MAUVOISIN



Carte de retrait - gonflement des argiles (source : PAC)

## Le risque de cavités souterraines

Aucune cavité souterraine n'est recensée dans les bases de données infoterre du BRGM et georisques.gouv.fr du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Toutefois, la présence de cavité souterraine n'est pas exclue sur le territoire. En effet, l'agglomération parisienne et notamment les Yvelines sont largement sous-minées par d'anciennes carrières de matériaux de construction (gypse, craie et calcaire grossier) exploitées depuis l'époque gallo-romaine. La présence de ces vides peut entraîner des effondrements de terrains sus-jacents et des désordres en surface.

## Les arrêtés de catastrophes naturelles

L'ensemble des communes a connu des événements climatiques ayant fait l'objet d'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle, de type inondation ou mouvement de terrain. Il est toutefois à noter un cas d'occurrence unique, cette dernière correspond à l'arrêté de 1999. Il s'agit de la tempête qui a affecté l'ensemble du territoire national. Cet événement climatique correspond à un phénomène ponctuel exceptionnel et aléatoire. A ce titre, il est répertorié à titre indicatif.

Communes	Arrêté de catastrophe naturelle	Type de catastrophe
<b>Boissy-Mauvoisin</b>	01/05/1989 au 31/12/1990	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse
	01/01/1991 au 30/09/1996	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
	01/04/2011 au 30/06/2011	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
<b>Chaufour-lès-Bonnières</b>	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
	01/07/2003 au 30/09/2003	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
<b>Cravent</b>	01/01/1990 au 31/12/1990	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	01/01/1996 au 31/12/1996	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
<b>Lommoye</b>	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondation et coulées de boue
	02/12/2000 au 03/12/2000	Inondation, coulées de boue et mouvements de terrain
	01/07/2003 au 30/09/2003	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
<b>Ménerville</b>	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

	01/07/2003 au 30/09/2003	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
		Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse
	01/05/1989 au 31/12/1990	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	01/01/1991 au 30/09/1996	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
<b>Neauphlette</b>	01/10/1996 au 31/12/1998	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
	01/07/2003 au 30/09/2003	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
	01/04/2011 au 30/06/2011	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
<b>Saint-Illiers-le-Bois</b>	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondation, coulées de boue et mouvements de terrain
<b>La Villeneuve-en-Chevrie</b>	16/06/1997	Inondation et coulées de boue
	25/12/1999 au 29/12/1999	Inondation, coulées de boue et mouvements de terrain

*Recensement des arrêtés de catastrophes naturelles – source : prim.net*

## Des risques technologiques, source de contraintes fortes ?

Les risques technologiques principaux étant susceptibles d'avoir des incidences sur les possibilités de développement et de renouvellement urbain, ainsi que sur la santé publique sont le risque industriel et le transport de matières dangereuses.

### Les établissements à risques industriels majeurs (SEVESO/ ICPE)

- **Sur le secteur d'étude**



Au sein des huit communes, aucune entreprise n'est assujettie de la réglementation stricte SEVESO. Le silo de stockage de céréales situé sur la commune de La Villeneuve-en-Chevrie est classée commune installation soumise à simple autorisation puisqu'elle peut présenter des risques pour la population voisine en raison d'effets (thermiques, de surpression ou toxiques).

- **A proximité du secteur d'études**

La commune de Saint-Illiers-la-Ville accueille un site classé Seveso à seuil haut de l'entreprise Storengy. Il s'agit d'un stockage souterrain de gaz. Ce site dispose de puits sur le territoire communal de Lommoye. Suivant la circulaire DARQSI-BSEI / DGUHC n°2006-64 du 4 août 2006, il convient de prendre en compte les dispositions suivantes :

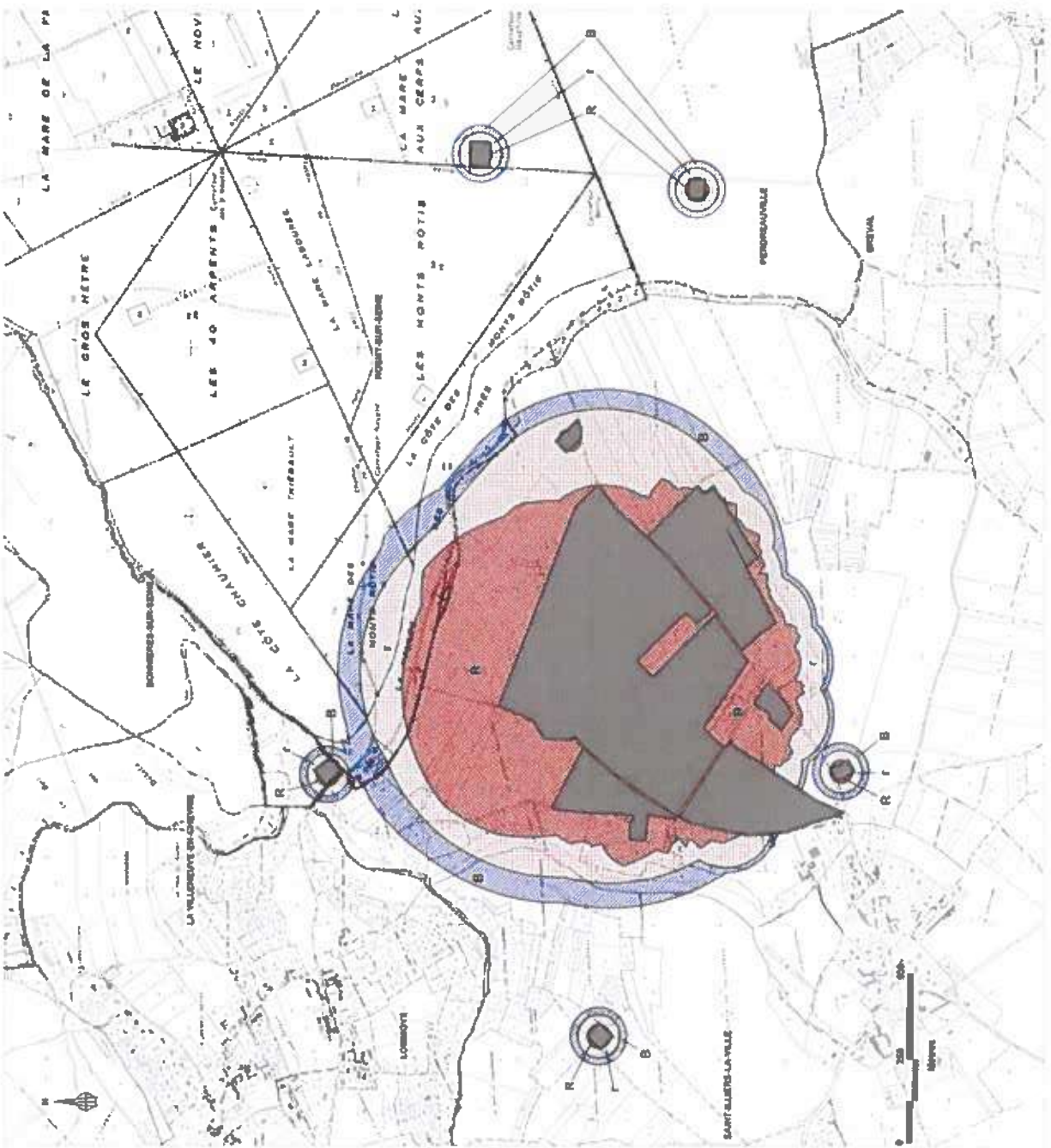
- Dans la zone de dangers graves pour la vie humaine : la construction ou l'extension d'immeubles de grande hauteur et d'établissement recevant du public de la 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie est proscrite.
- Dans la zone de danger très grave pour la vie humaine, la construction d'immeubles de grande hauteur et d'établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes est interdite.

La commune de Lommoye est mentionnée dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral le 29 décembre 2010. Cependant, la carte de zonage réglementaire du PPRT ne fait apparaître aucune zone réglementée sur son territoire.

En outre, une servitude d'utilité publique s'applique sur l'ensemble des communes au titre de l'arrêté de 3 octobre 1969 portant sur le périmètre de protection du site de Saint-Illiers-la-Ville. Cette prescription a pour objet de prévenir les risques d'atteinte à l'intégrité du stockage et de sa couverture étanche. Elle distingue deux types de zone :

- Le périmètre de stockage qui touche les communes de Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie, Saint-Illiers-le-Bois, Neauphlette et Boissy-Mauvoisin.
- Le périmètre de protection incluant l'ensemble du territoire de la CCPL.

Ce décret prescrit notamment dans son article 6 : « tout travail atteignant une profondeur de 80 m dans le sous-sol du périmètre de stockage et 250 m dans le sous-sol du périmètre de protection devra faire l'objet d'une autorisation préfectorale préalable ».



**Plan de Prévention  
des Risques Technologiques**

**Communes de  
Saint-Ailliers-la-Ville, Perdreauville,  
Bonnières-sur-Seine, Lommoye,  
Rosny-sur-Seine**

**Stockage de gaz souterrain  
de la Société STORENOY  
à Saint-Ailliers-la-Ville**

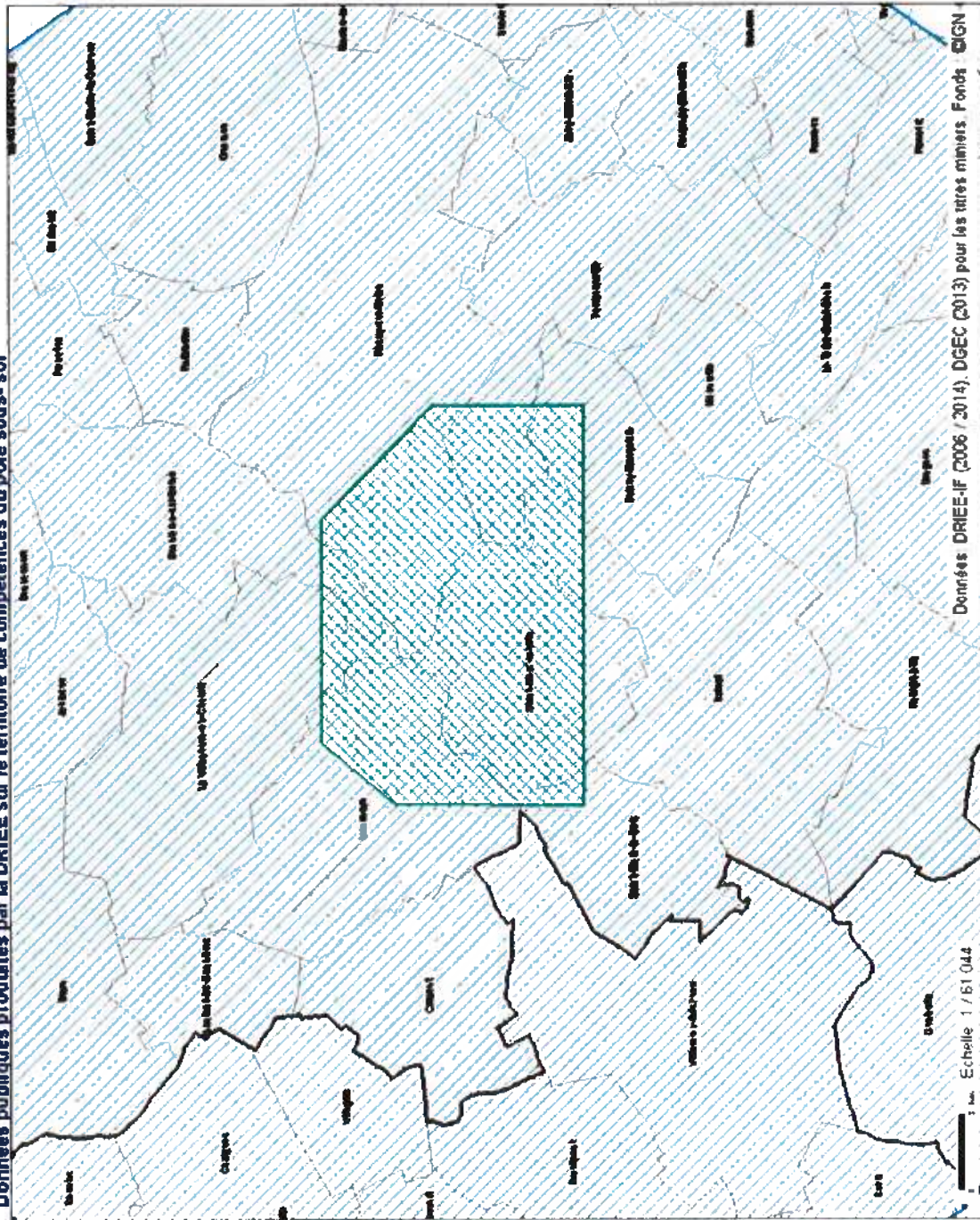
**Zonage réglementaire**

**Approuvé par arrêté préfectoral  
du 29 décembre 2010**



Source : SDTR, OMR  
Cartographie : SDTR/SAM  
Appr. : G. GAUBERT/MARCELLE/LAURE 2010  
Date : Décembre 2010

**Données publiques produites par la DRIEE sur le territoire de compétences du pôle sous-sol**



- Contour de la carte**
- Annotations
  - Stockage de gaz souterrain
  - Emprise de protection
  - Emprise de stockage
  - Fonds de plan
  - Limites départementales
  - Limites communales



Tous droits réservés  
 Document imprimé le 23 Décembre 2015, serveur  
 Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service DRIEE Île-de-France

Le silo de Bréval, Installation classée pour la Protection de l'Environnement est assujetti d'un de périmètre de protection à prendre en compte dans le cadre du PLU de Neauphlette.

Etablissement	Commune d'implantation	Activité	Classement	Communes impactées
Storengy	Saint-Illiers-la-Ville	Stockage souterrain de gaz	Seuil haut	Saint-Illiers-la-Ville Lommoye
SEVEPI	La Villeneuve-en-Chevrie	Stockage de céréales	Autorisation	La Villeneuve-en-Chevrie

*Les établissements industriels à risque (source : DDRM des Yvelines)*

Au-delà des établissements à risques, les installations industrielles et agricoles d'une certaine importance ont pu faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer cette protection (concernant les rejets notamment).

## Le Transport de Matières Dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport (par voie routière, ferroviaire, canalisation souterraine...). Aux conséquences habituelles des accidents de transports, peuvent venir se surajouter les effets du produit transporté.

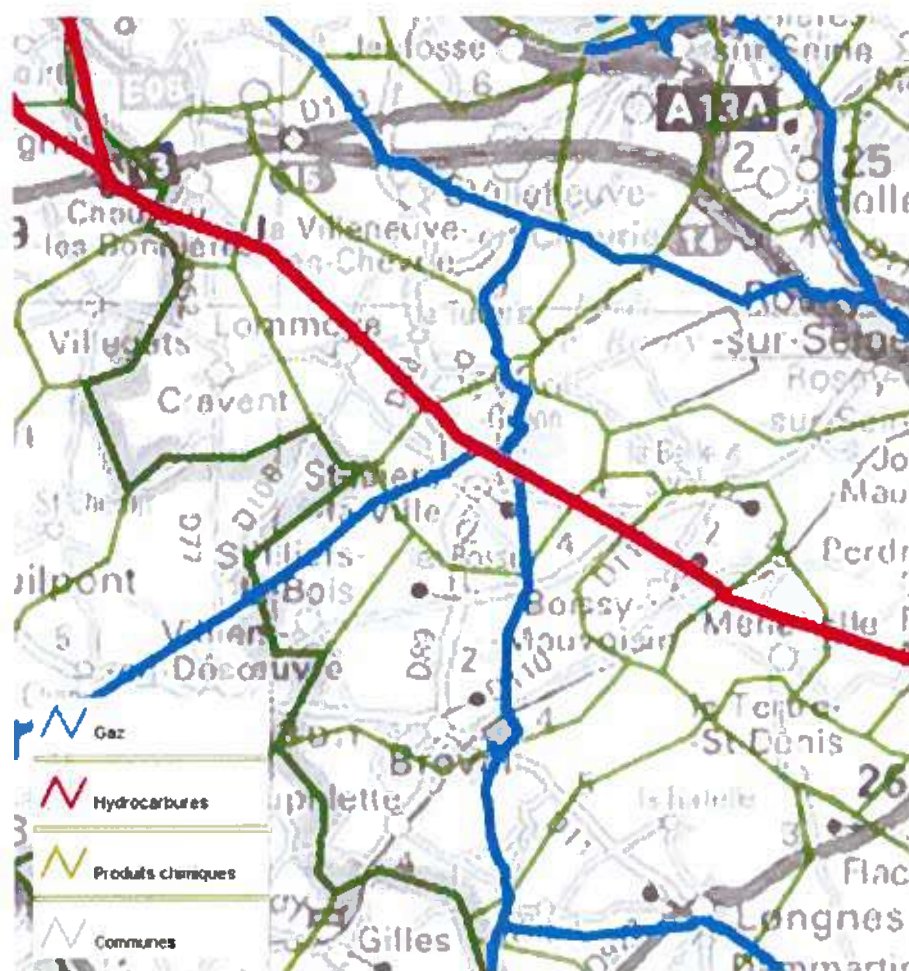
La majorité des communes est exposée au risque de transport de matières dangereuses dû au passage d'axes de communication (train, routes...) ou à du transport par canalisation.

A l'exception de Cravent, l'ensemble des communes sont traversées par des canalisations de transport d'hydrocarbures ou de gaz :

- Pipeline de la société TRAPIL, de diamètre de 16 à 20 pouces, enfoui à une profondeur de 0,80 et accompagnée des zones interdites à la construction au-dessus du niveau du sol (servitude de 5 m. de part et d'autre de l'ouvrage),
- Les gazoducs de GDF Suez d'un diamètre allant de 80 à 900 mm environ dans lesquels le gaz est transporté à une pression de 15 à 67,7 bars.

L'arrêté du 5 mars 2014 précise que la présence de canalisations de matières dangereuses (gaz, hydrocarbure liquide...) peut s'accompagner de précautions ou d'interdictions à prendre en cas de construction à ses abords. Les restrictions liées à ces infrastructures seront rappelées dans les annexes du PLU portant sur les Servitudes d'Utilités Publiques.

Concernant les routes, le risque d'accident impliquant un transport de matières dangereuses est particulièrement diffus et concerne non seulement l'ensemble des axes desservant les entreprises consommatrices de produits dangereux (industries classées, stations-services, grandes surfaces de bricolage...) mais aussi les particuliers (livraisons de fioul domestique ou de gaz...).



Cartographie des canalisations de matières dangereuses

Communes	Transport d'hydrocarbures (Trapil)	Transport de gaz (GRT gaz)	Risque industriel	Transport de matières dangereuses
Boissy-Mauvoisin	x	x	PPI <sup>7</sup>	train
Chaufour-lès-Bonnières	x	x		Passage potentiel
Cravent				Passage potentiel
Lommoye	x	x	PPRT	Passage potentiel
Ménerville	x	x		train
Neauphlette		x		Passage potentiel
Saint-Illiers-le-Bois		x		Passage potentiel
La Villeneuve-en-Chevrie		x		Passage potentiel

Synthèse des risques technologiques majeurs (source DDRM)

Le recensement de ces différents risques devra figurer sur les annexes du PLU, de manière à interdire, le cas échéant, toute construction à proximité.

<sup>7</sup> Plan Particulier d'Intervention



## Risques naturels et technologiques

### Que retenir ?

#### ENJEUX COMMUNS

- ✦ Un territoire sensible aux risques. Identifier ces zones à risques et définir des règles adaptées notamment pour prendre en compte :
  - ✓ les sites industriels et infrastructures présentant des risques technologiques et leur périmètre de protection,
  - ✓ les espaces touchés par les risques naturels afin de déterminer des prescriptions strictes et d'inciter à la création d'aménagements permettant de retenir l'eau comme les talus ou les haies pour limiter les risques en aval (vallée de la Seine et de l'Eure). Identifier les mares existantes afin de les protéger pour éviter qu'elles ne soient bouchées et qu'elles ne jouent plus leur rôle de régulation des eaux de pluie,
- ✦ Une prise en compte des nuisances : éviter le développement d'une urbanisation touchée par les risques technologiques et les contraintes visuelles, sonores ou olfactives liées aux infrastructures de transports ou activités particulières.

### Quels outils du PLU pour répondre à ces enjeux ?

Les **documents graphiques** du PLU ainsi que les **prescriptions réglementaires** des zones peuvent afficher clairement les conditions d'occupations du sol de secteurs identifiés (zone inconstructible car inondable, etc.). De la même manière, les plans annexés au PLU peuvent faire apparaître certaines données (couloir de bruit lié à un arrêté préfectoral...) relatives aux risques humains.

Enfin, la réflexion d'ensemble qui conduit l'élaboration du PLU doit être cohérente avec les objectifs de protection des biens et des personnes. Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent également permettre l'apport de solutions de **gestion alternative de l'eau** pour les futures zones à urbaniser.

## Un territoire au sud de la Vallée de la Seine dominé par l'agriculture

### Des valeurs écologiques reconnues

La commune comporte des milieux diversifiés, intéressants et parfois sensibles sur le plan écologique. C'est pourquoi le territoire est couvert par des zonages d'inventaire en terme d'habitats (ZNIEFF de type 1) ou de grands ensembles favorables à la biodiversité ZNIEFF de type 2).

De plus, des protections de différents types s'appliquent aux espaces les plus remarquables telles que les zones Natura 2000 (ZSC et ZPS) présentes sur certaines communes.

### Le réseau Natura 2000

La Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ces différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Pour déterminer les ZPS, un niveau d'inventaire préalable a été réalisé avec la délimitation des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

La commune de Boissy-Mauvoisin est concernée par un site Natura 2000, il s'agit de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012).

Ce site Natura 2000 revêt une importance ornithologique primordiale en Île-de-France. En effet, il comprend à la fois de grands espaces boisés et des plans d'eau régulièrement égrenés le long du fleuve qui accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Quelques habitats rares tels que les landes sont également observés et utilisés par les oiseaux en période de reproduction mais également lors des passages prénuptiaux.

Ce site est également considéré comme étape migratoire pour l'Œdicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) et l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), toutes deux espèces inscrites à l'annexe I de la « Directive Oiseaux » et protégées à l'échelle nationale

Outre les espèces régulièrement observées certaines espèces remarquables plus occasionnelles (Milan noir, Busard des roseaux, Busard cendré, Autour des palombes, Bécassine sourde...) sont également à noter.

Enfin, la présence de ces plans d'eau, parfois de grande superficie (en font un dortoir hivernal et une zone d'hivernage d'importance régionale, usités par de nombreux laridés et anatidés.

### Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. On distingue deux types de ZNIEFF :

- **les zones de type 1**, d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées,
- **les zones de type 2**, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Sur le territoire communal, une seule ZNIEFF de type 2 est recensée, il s'agit de la **ZNIEFF de type 2 « Plateau de Ménerville »** (n° 110020358). C'est un plateau agricole émaillé de bosquets, avec quelques vergers et prairies aux alentours des fermes. Il abrite un noyau de population de Chouette chevêche (*Athene noctua*) comprenant 8 territoires de reproduction (CORIF - GEC 78, 2003) : 4 territoires à l'ouest de Perdreauville, 2 territoires à Ménerville, 2 territoires au sud-ouest de Ménerville (dans les fermes du Hallot et de Ste-Blaise). Six à sept couples sont installés dans des bâtiments de ferme. Les couples sont au plus distants de 2 km. Une prairie pâturée mésophile (proche de la ferme de Sevestre, Perdreauville) abrite deux populations d'Orthoptères déterminants : Criquet marginé (*Chortippus albomarginatus*) et Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) (GADOUM, 2001).








### Les autres zones naturelles d'intérêt écologique

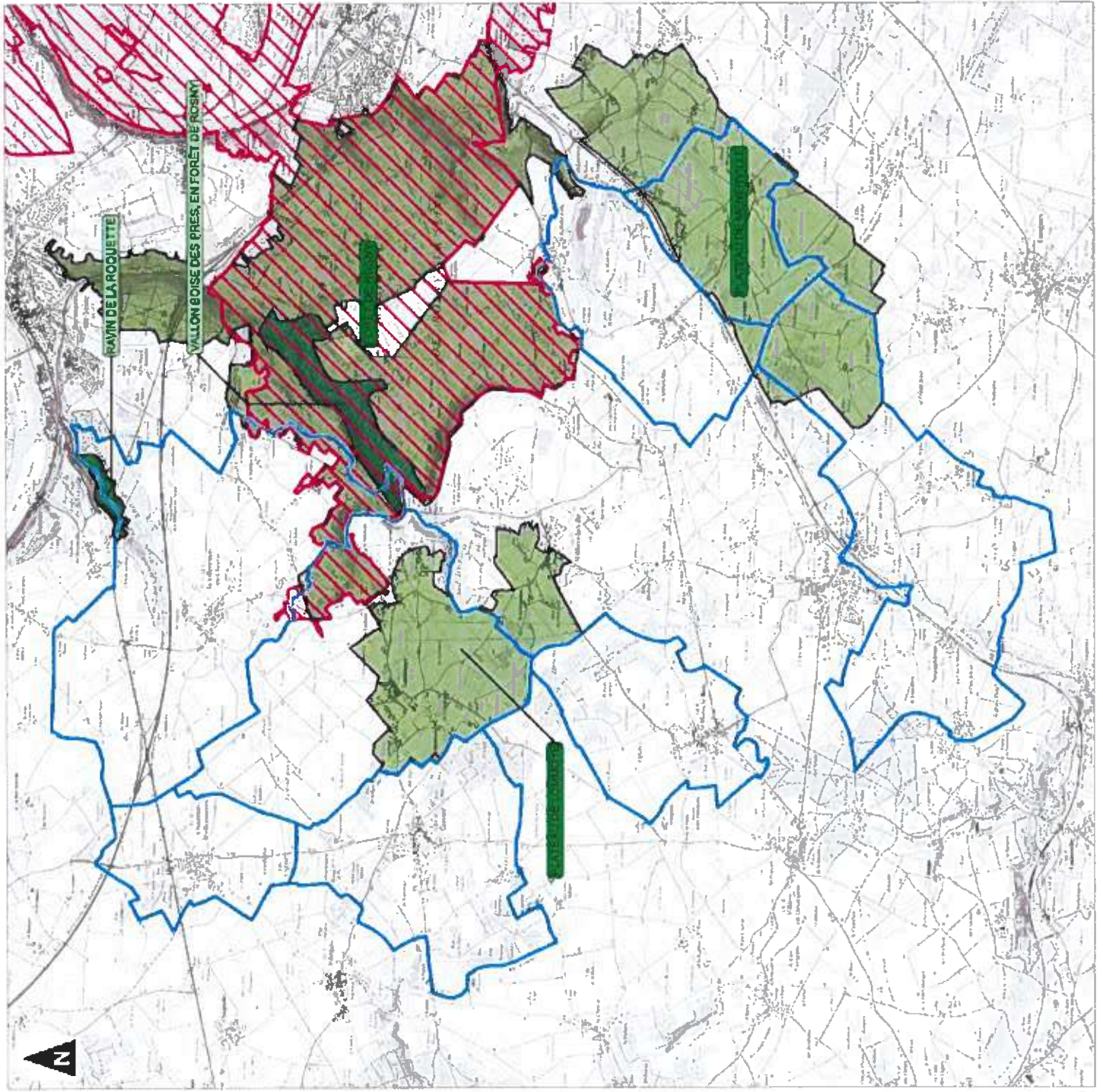
Aucun autre zonage naturel d'intérêt (réserves naturelles régionales et nationales, parc naturel régional, arrêté préfectoral de protection de biotope, zones humides d'importance internationale - RAMSAR, Espace Naturel Sensible...) n'est présent sur le territoire communal.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnnières / Cravent / La Villeneuve-en-Chevrie / Lommoye / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

Patrimoine naturel

-  Aire d'étude
-  NATURA 2000 - Zones de protection spéciale :
-  Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny
-  ZNIEFF de type I
-  ZNIEFF de type II



## Des milieux naturels et semi-naturels influencés par l'agriculture et la vallée de la Seine

### Les espaces boisés



Boisement le long de la Vallée aux Peines



Plateau agricole parsemé de boisements



Bande boisée le long de la voie ferrée

Sur la commune de Boissy-Mauvoisin les boisements sont principalement observés le long de la Vallée aux Peines ainsi que de la voie ferrée. Quelques zones boisées sont également présentes dans la plaine agricole avec notamment le Bois du Grand Chêne. Ce sont essentiellement des boisements de feuillus.

Les boisements situés dans la vallée sont dominés par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*) au niveau de strate arborée. La strate arbustive est peu développée avec notamment la présence de l'Érable champêtre (*Acer campestre*) et l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*). Et enfin, la strate herbacée peu dense est composée d'espèces communes telles que le Lierre grimpant (*Hedera helix*), la Ronce commune (*Rubus* gr. *Fruticosus*), le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), le Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Les zones boisées de la plaine agricole possèdent un cortège végétal un peu plus diversifié puisque la strate arborée est composée du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), du Chêne pédonculé (*Quercus robur*), du Noisetier (*Corylus avellana*) ou encore du Charme commun (*Carpinus betulus*). Les strates arbustive et herbacée restent quant à elles identiques à celles des boisements observés au niveau de la vallée.

Le long de la voie ferrée, la bande boisée est principalement représentée par le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui limite le développement d'autres espèces végétales.

Ces milieux naturels permettent le maintien d'une diversité d'espèces animales intéressantes avec notamment :

- pour les mammifères : le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Sanglier (*Sus scrofa*), le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ou le Putois (*Mustela putorius putorius*),
- pour les oiseaux : Buse variable (*Buteo buteo*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Pinsons des arbres (*Fringilla coelebs*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Mésange bleue (*Parus caeruleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*).

La préservation de ces boisements ainsi que leur bon état écologique est important afin de conserver la biodiversité qu'ils accueillent. De plus, la gestion durable de ces boisements doit permettre le maintien des continuités écologiques.

## Les zones agricoles



*Champ de Lin*



*Prairie pâturée*



*Prairie de fauche*

Les zones agricoles sont dominantes sur le territoire communal. En effet, les cultures diverses, les prairies pâturées et fauchées recouvrent une importante partie du territoire.

Les cultures, par leur exploitation, ne permettent pas le développement d'une flore adventice importante. Néanmoins, sur les chemins une flore caractéristique des friches peut être rencontrée. Le cortège végétal se compose d'espèces relativement communes comme le Bec de grue (*Erodium cicutarium*), la Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la grande Berce (*Heracleum sphondylium*), l'Oseille crépue (*Rumex crispus*), le grand Plantain (*Plantago major*).

Les prairies sont des milieux beaucoup plus diversifiés notamment les prairies de fauche. Elles sont le plus souvent dominées par des graminées telles que le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromentale (*Arrhenathetum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*) ou encore le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*). Les graminées sont accompagnées par la grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), l'Ail des vignes (*Allium vineale*).

Le territoire communal doit parvenir à préserver les prairies présentes notamment celles au sein des zones urbaines afin de maintenir la biodiversité caractéristique de ces milieux. De plus, les zones agricoles doivent devenir des supports de continuités écologiques en préservant ou le cas échéant en restaurant les chemins enherbés, les haies, et les fossés.

## Les milieux humides et aquatiques



*Ru de Bléry*



*Ru de la Vallée aux Peines*



*Mare dans une prairie pâturée*

Les milieux humides et aquatiques sont relictuels sur le territoire. Seuls deux ruisseaux temporaires (Ru de Bléry et Ru de la Vallée aux Peines) et quelques mares disséminées dans les boisements (la mare de Lisieux par exemple) ou implantées au sein d'une prairie pâturée représentent les milieux humides et aquatiques du territoire.

Les deux rus présents sont bordés d'une végétation hygrophile composée des espèces suivantes : la lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), le Scrofulaire à oreillette (*Scrophularia auriculata*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatoria cannabinum*), la Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), Lycopse d'Europe (*Lycopus europaeus*) et l'Épilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*).

Quelques arbres et arbustes longent également le ru de Bléry et entourent les mares, il s'agit la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), du Peuplier noir (*Populus nigra*) ou encore du Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

Une cartographie des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Ile-de-France identifie principalement ces secteurs comme des zones humides de classes 3 (zone humide fortement probable).

Au regard de leur petit nombre sur le territoire, il est primordial de les préserver ainsi que la biodiversité qu'ils accueillent. De plus, ce sont des milieux le plus souvent exposés à des sources de pollutions diverses qui entraînent leur dégradation.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières  
 / Cravent / La Villeneuve-en-Chevrie / Lommoye  
 / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

### Zones humides

 Aire d'étude

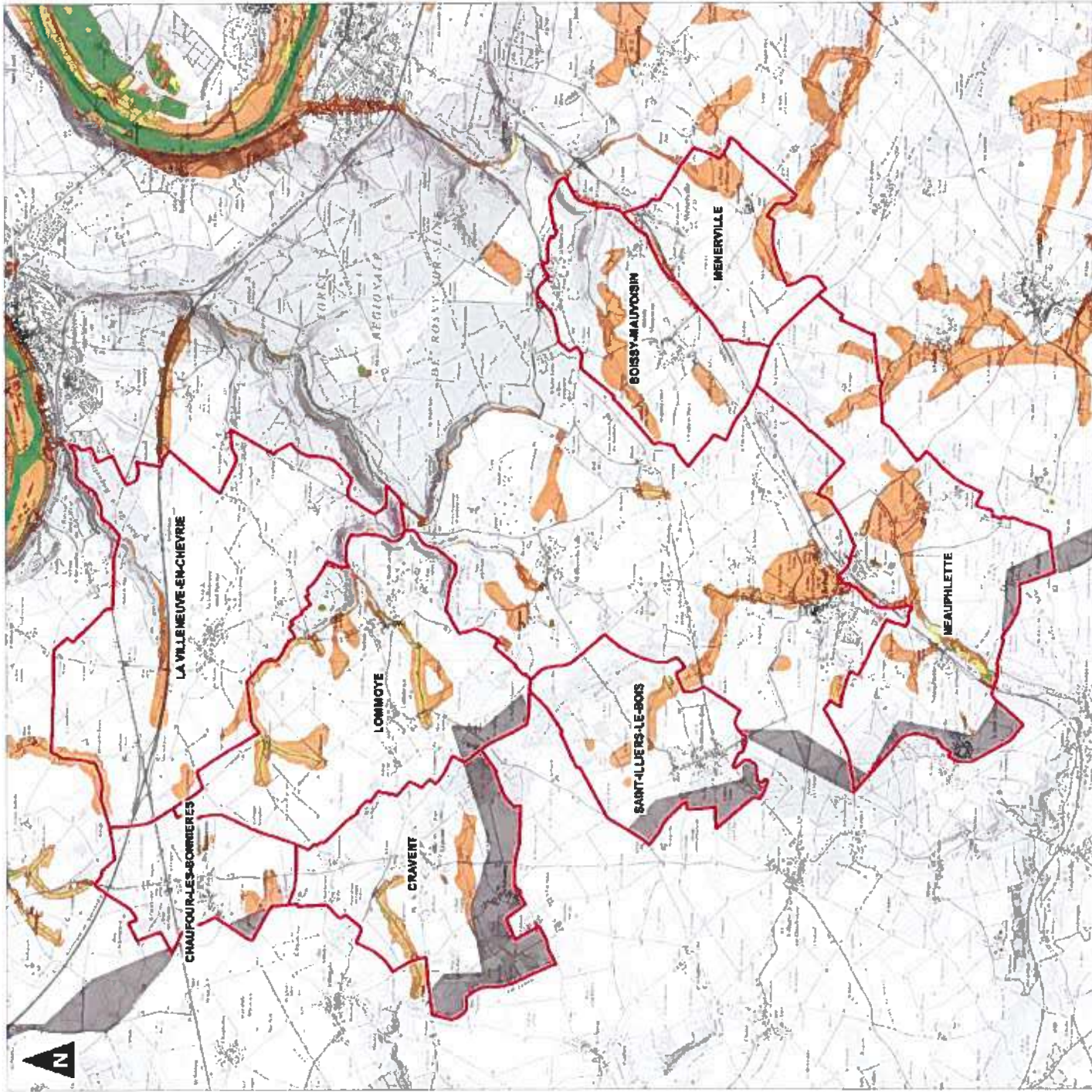
### Zones humides (classe)

 2

 3

 5

 Zone humide à préciser

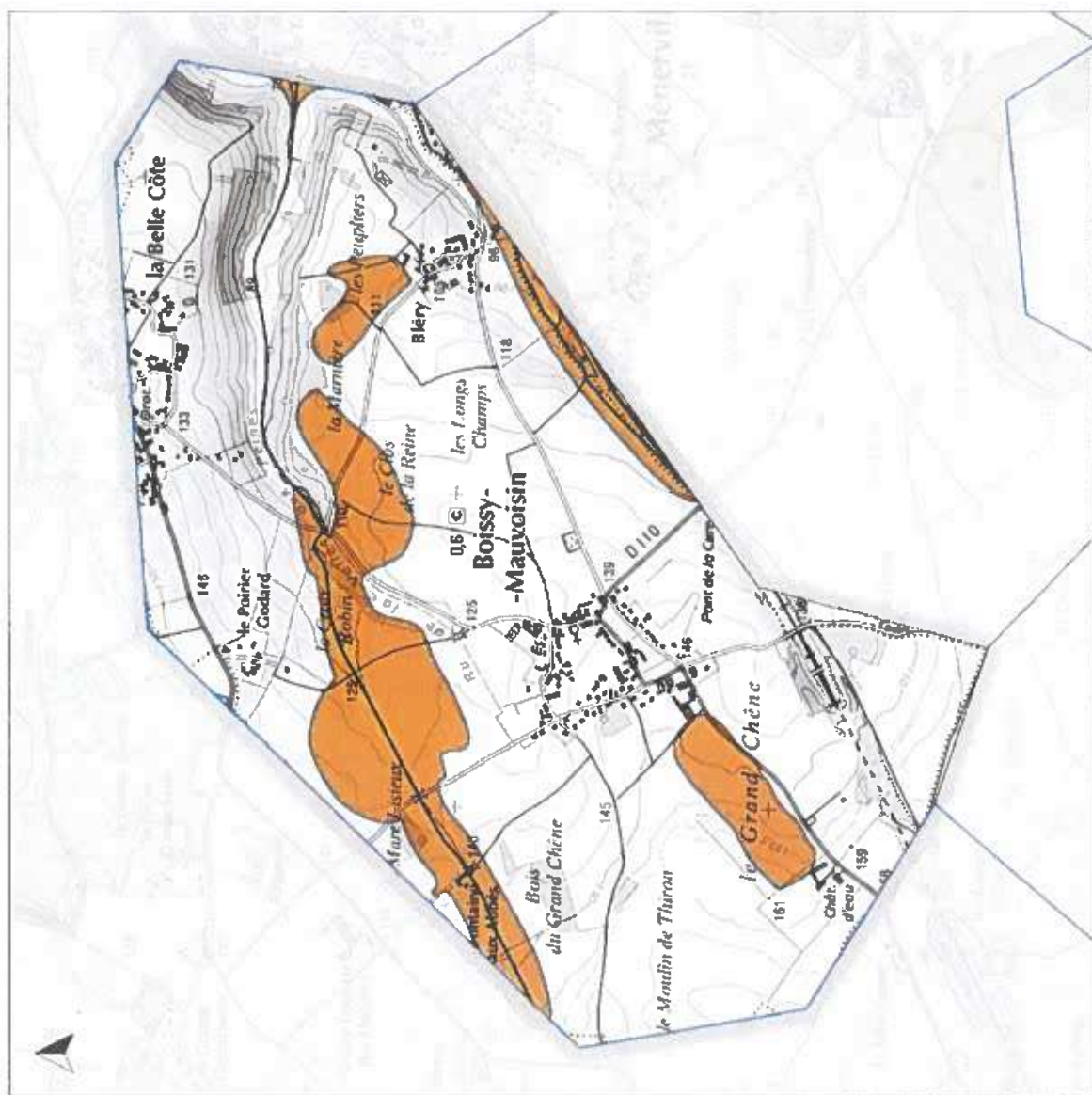


**auddicé**  
 1:50 000  
 Pour une information sur l'état de l'environnement de votre commune

Édition : Environnement Lormel, 2015  
 Source de fond de carte : IGN, voir l'annexe, 1/25 000  
 Sources de données : IGN, Environnement Lormel, 2015

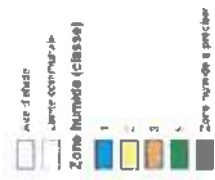
Atelier G. Le Moulligou





Communes de : Villeneuve-en-Chevrie /  
 Boissy-Mauvoisin /  
 Chauffour-les-Bonnières / Cravent /  
 Lommoye / Saint-Illes-le-Bois  
 /Ménerville/Neauphlette (78)

**Zones humides  
BOISSY-MAUVOISIN**



## Les micro-habitats



*Jardin privé arboré*



*Viel arbre fruitier chez un particulier*



*Boissy-Mauvoisin vu du plateau agricole*

Les micro-habitats (haies, vergers, mare, jardin arboré...) sont relativement nombreux sur le territoire communal. En effet, le village apparaît souvent comme une zone boisée lorsqu'il est observé du plateau agricole. Cette observation est en grande partie due à la préservation des arbres ainsi que des haies autour du bourg. La présence de biodiversité (oiseaux, micromammifères, insectes) au sein des villages est maintenue grâce à ces éléments écologiques. Ces micro-habitats jouent deux rôles écologiques fondamentaux :

- **Continuités écologiques** : Les haies et les petits bois constituent des corridors écologiques permettant les échanges et les déplacements de la faune. Ainsi, les corridors sont des milieux naturels reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce. Cela crée également des connexions entre les différentes populations d'une même espèce. Insectes, reptiles, amphibiens, oiseaux et mammifères, représentant une importante partie du règne animal, utilisent ces bio-corridors.
- **Gîtes** : Ces milieux jouent un rôle essentiel dans l'accueil et la reproduction des espèces. Les mammifères (hérisson, blaireau ou encore renard) et les batraciens (crapauds, grenouilles...) utilisent préférentiellement les parties basses de ces micro-habitats. D'autres mammifères (écureuils, chauves-souris et oiseaux) exploitent plutôt les parties hautes et les creux des vieux arbres. De même, de nombreuses espèces d'insectes d'intérêt patrimonial comme le Lucane cerf-volant apprécient ces espaces arborés.

La commune a su préserver les micro-habitats au sein de son territoire. Ces espaces doivent donc être conservés et protégés. La création de ces micro-habitats doit continuer à être pensée dans le cadre des nouveaux aménagements prévus sur le territoire.

La cartographie « Habitats naturels » a été élaborée en compilant les données issues des bases ECOMOS et ECOLINE qui localisent précisément les milieux naturels et les éléments écologiques ponctuels (haies, mares, chemins enherbés, fossé...) et les observations faites sur le terrain grâce à des investigations qui ont permis de noter les espèces floristiques, les espèces faunistiques ainsi que l'état de conservation des éléments préalablement recensés.


















Les boisements, les prairies, les pelouses et pâturages naturels ainsi que les cours d'eau et les mares sont les milieux qui possèdent un intérêt et un enjeu écologique important. En effet, ce sont des milieux naturels qui abritent une biodiversité intéressante qui il est nécessaire de maintenir sur le territoire.

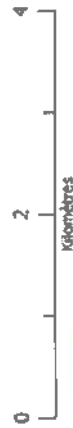
Les vergers, les plans d'eau ainsi que les haies, les bandes enherbées, les ripisylves et les fossés sont des éléments écologiques également intéressants notamment pour le maintien des continuités écologiques sur le territoire. Une distinction a été faite entre les éléments continus et discontinus afin de localiser les secteurs où il serait important de restaurer l'élément dans son ensemble.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières  
 / Cravant / La Villeneuve-en-Chèvre / Lommoye  
 / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

### HABITATS NATURELS

-  Limite communale
-  Hydrographie
-  Mer
-  Vergers et petits fruits
-  Prairies
-  Boisements
-  Pelouses et pâturages naturels
-  Plans d'eau
-  Alignement d'arbres continu
-  Alignement d'arbres discontinu
-  Haie continue
-  Haie discontinue
-  Bande enherbée continue
-  Bande enherbée discontinue
-  Ripisylve continue
-  Ripisylve discontinue
-  Fossé

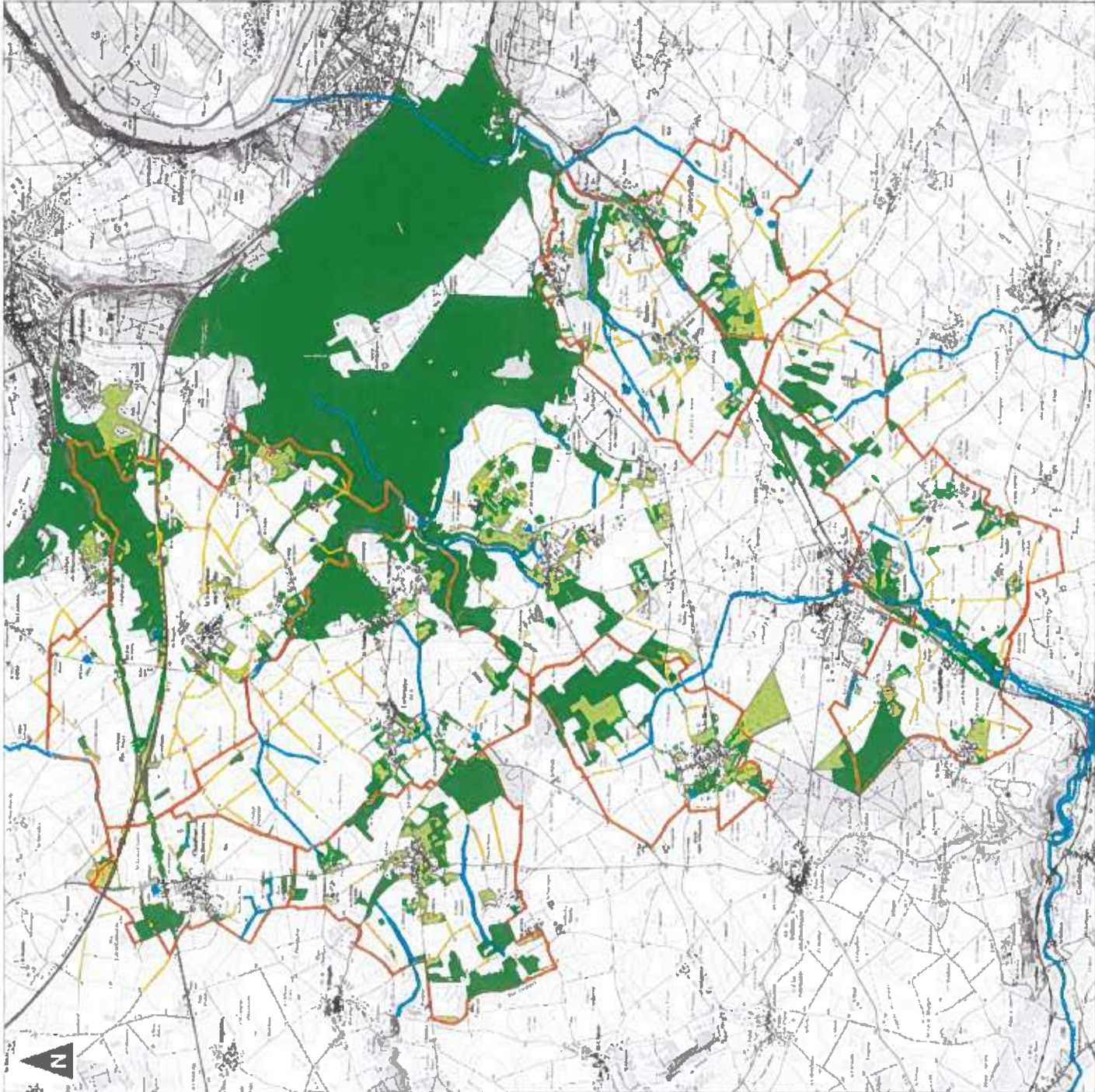


**auidice**  
 Groupement d'Intérêt Public  
 1:50 000  
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Actualisation : Environnement Conseil, 2015  
 Sources de fond de carte : IGN, IGN France, 375 000  
 Services de données : IGN, Environnement Conseil, 2013



Atelier G. Le Moaligou





## Une trame verte relativement fonctionnelle et une trame bleue fractionnée

### Qu'est-ce qu'une Trame Verte et bleue ?

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le maintien de milieux naturels en bon état de conservation et la permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux. Un réseau écologique a été défini au niveau européen comme étant « un assemblage cohérent d'éléments naturels et semi-naturels du paysage qu'il est nécessaire de conserver ou de gérer afin d'assurer un état de conservation favorable des écosystèmes, des habitats, des espèces et des paysages. » (Source : réseau écologique paneuropéen).

L'identification du réseau écologique, aussi appelé « Trame verte et bleue » repose sur la cartographie des éléments suivants :

- **des réservoirs de biodiversité** : c'est dans ces espaces que la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée ; une espèce peut y exercer l'ensemble de son cycle de vie (alimentation, reproduction, repos...). C'est depuis les réservoirs que les individus se dispersent pour rejoindre d'autres réservoirs ou des espaces naturels relais. Ces réservoirs regroupent les sites naturels protégés (Natura 2000, réserves naturelles...), les sites officiellement inventoriés au titre du patrimoine naturel (ZNIEFF...), voire d'autres sites fonctionnels non identifiés officiellement mais sensibles au risque de fractionnement ;
- **des corridors** : voies de déplacement empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre milieux naturels permet la dispersion et la migration des espèces ;
- **des points de fragilité** : espace d'intersection entre un réservoir de biodiversité ou un corridor avec une barrière, naturelle ou artificielle. Un point de fragilité est un lieu où la mortalité des individus est particulièrement élevée (notamment au droit des grandes infrastructures de transport : autoroutes, routes à trafic régulier, ...), voire un espace totalement infranchissable (zones fortement urbanisées...).

### La trame verte et bleue déclinée à l'échelle du territoire

La trame verte et bleue identifiée à l'échelle régionale au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Île-de-France doit être précisée afin de localiser les enjeux locaux présents sur le territoire communal.

Ce travail d'identification se base principalement :

- sur les milieux naturels et semi-naturels observés, à savoir les boisements, les prairies, les cours d'eau, les mares, ... qui sont ici considérés comme des réservoirs de biodiversité à préserver et à connecter entre eux,
- sur les éléments connectant tels que les haies, les bandes enherbées, les alignements d'arbres, les vergers, les friches, les parcs arborés... qui sont soit déjà présents et à conserver soit partiellement présents et à restaurer soit inexistant et à créer.

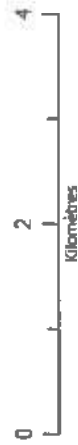
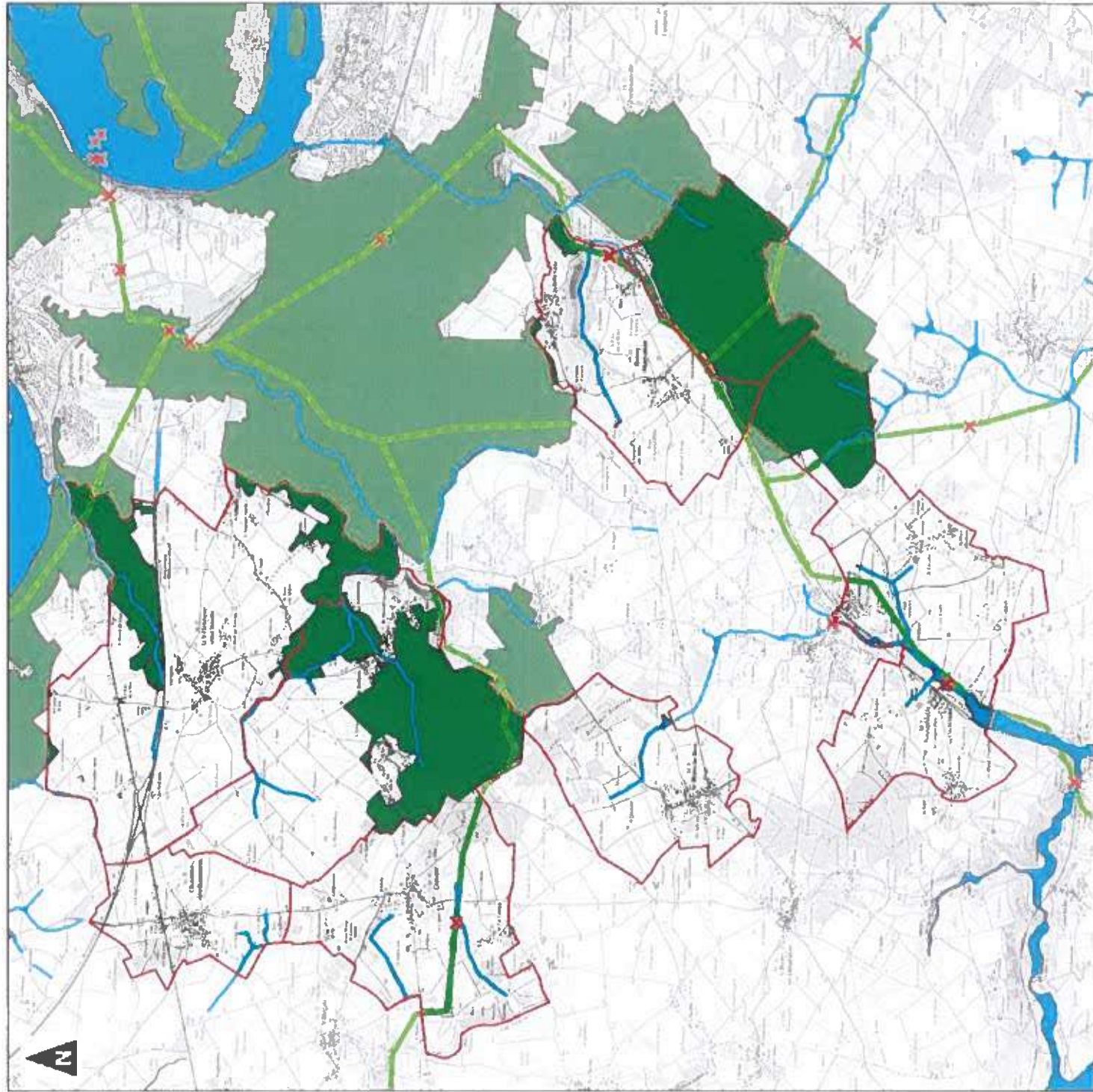
Dans le cadre du PLU, cette approche vise à mettre en évidence les zones naturelles à préserver de toute urbanisation et également à identifier les zones ou les éléments d'intérêt pour le maintien et/ou la restauration des continuités écologiques.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chauffour-les-Bonnières / Cravent / La Villeneuve-en-Chévrerie / Lormoye / Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

## SRCE Île-de-France

-  Ligne communale
-  Élément fragmentant
-  Cours d'eau
-  Continuum de la sous trame bleue
-  Continuum de la sous trame arborée
-  Réservoir de biodiversité



### **La méthodologie de travail**

Dans un premier temps, une réflexion a été menée à l'échelle de 8 communes, à savoir Ménerville, Neauphlette, Cravent, Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie, Chaufour-lès-Bonnières, Saint-Illiers-le-Bois et Boissy-Mauvoisin. En effet, il est plus pertinent d'identifier des corridors écologiques sur un territoire plus large afin de maintenir une cohérence avec les territoires voisins.

Une première cartographie de la trame verte et de la trame bleue (cf carte ci-dessous) a donc été élaborée à l'échelle des 8 communes mettant en avant les réservoirs de biodiversité identifiés ainsi que les corridors à maintenir ou à restaurer pour former les continuités écologiques.

Dans un second temps, en partant de cette cartographie, un travail de précision a été mené avec les élus à l'échelle de leur commune. Ainsi, il a été identifié précisément :

- Les continuités écologiques globalement fonctionnelles avec des éléments (haie, bande enherbée, alignement d'arbres, vergers...) permettant de connecter entre eux les réservoirs de biodiversité. Ces continuités écologiques sont donc à préserver. Aucune action n'a besoin d'être mise en place. Il est seulement nécessaire de conserver l'existant.
- Les continuités écologiques partiellement fonctionnelles avec des zones où ces éléments sont discontinus et où la connexion entre les réservoirs de biodiversité n'est pas complète. Ces continuités écologiques sont donc à restaurer avec une réflexion sur des actions à mettre en place notamment en comblant les espaces discontinus des éléments supports du corridor écologique.
- Les continuités écologiques non fonctionnelles avec les secteurs où aucun élément de connexion n'est présent et où un corridor est nécessaire pour connecter les réservoirs de biodiversité. Ces continuités écologiques sont donc à créer. Cela demandera donc un travail de concertation avec les acteurs du territoire pour réfléchir sur les diverses possibilités de créer un corridor.

Communes de Boissy-Mauvoisin / Chaufour-les-Bonnières  
/ Cravent / La Villeneuve-en-Chèvre / Lommoye  
/ Menerville / Neauphlette / Saint-Illiers-le-Bois

Elaboration de 8 PLU

## TRAME VERTE ET BLEUE

 Limite communale

**Trame verte**

 Réservoir de biodiversité

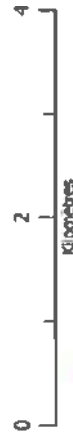
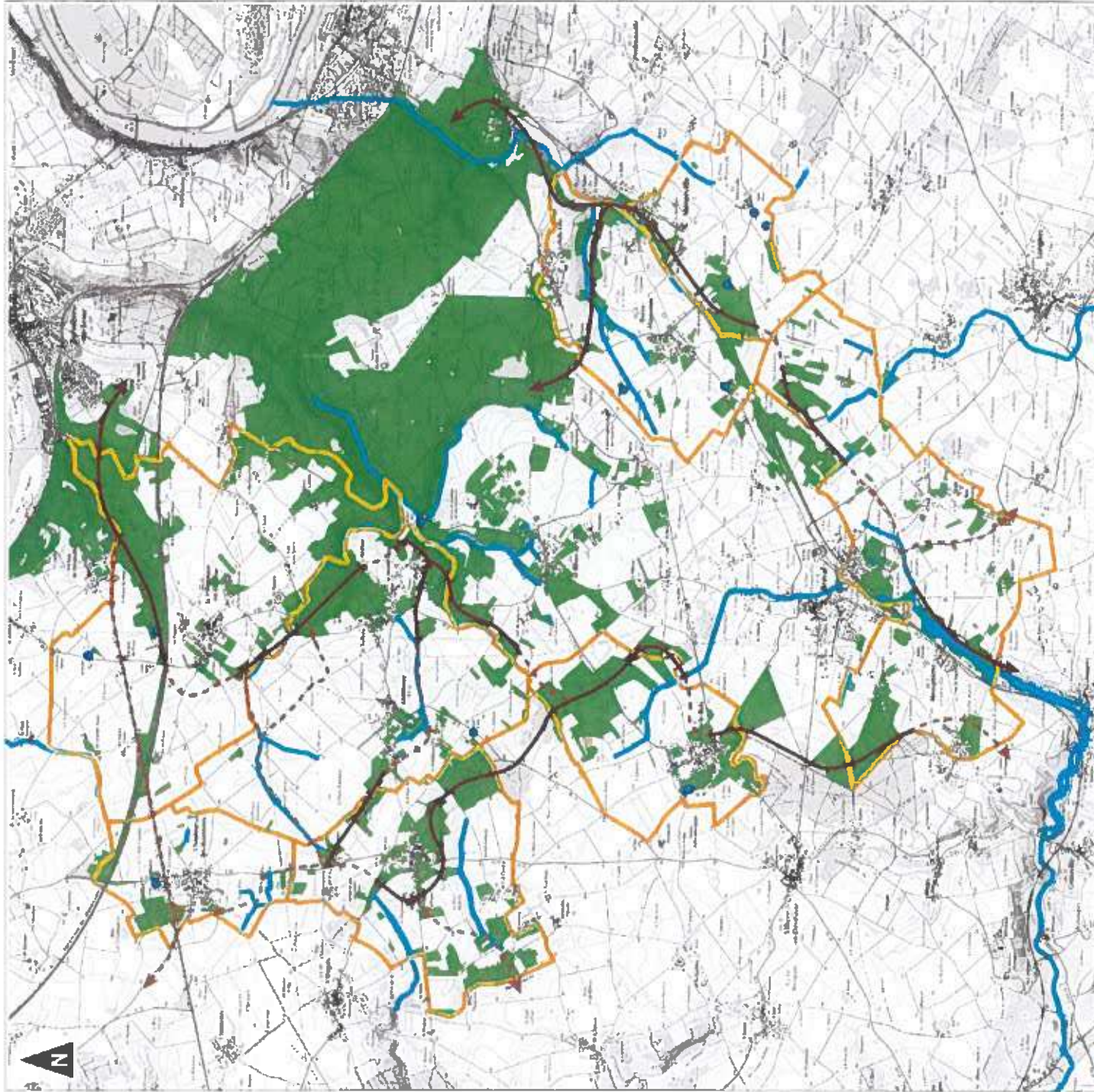
 Continuité fonctionnelle

 Continuité partiellement fonctionnelle

**Trame bleue**

 Cours d'eau et fossé temporaire

 Mare



1:50 000

Projet de règlement au format A3 sans réduction de taille

Maquette : Environnement Citoyen, 2015  
Source de fond de carte : IGN, carte Bleue, 625 000  
Sources et données : IGN / Environnement Citoyen, 2015

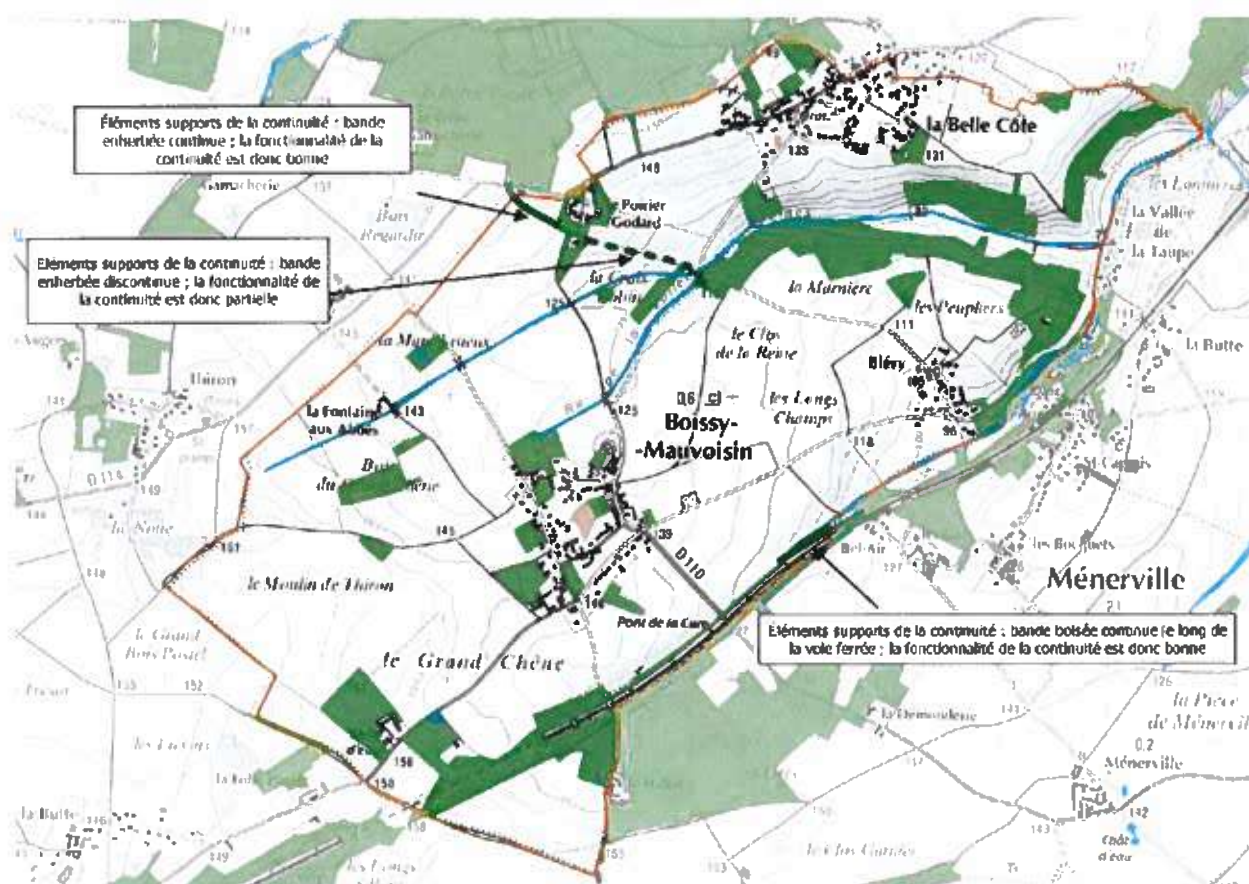


Atelier G. Le Moaligou

## La trame verte et bleue sur la commune

La trame verte est conservée grâce aux boisements de la Vallée aux Peines, le long de la voie ferrée et au sein des cultures. De plus, les nombreuses prairies également associées à la trame verte permettent également le maintien des continuités écologiques. Les corridors écologiques sont relativement bien préservés avec notamment les bandes enherbées qui traversent les cultures et la bande boisée qui longe la voie ferrée. Un corridor doit être renforcé entre les lieux-dits « le Poirier Godard » et « la Croix Robin ».

La trame bleue est plus relictuelle sur le territoire avec la présence des Rus de Bléry et de la Vallée aux Peines ainsi que 2 mares. Les cours d'eau présentent une fonctionnalité partielle. En effet, il n'y a pas d'obstacle à l'écoulement des eaux mais ils sont temporaires ce qui limite leur fonctionnement. De plus, les mares sont beaucoup trop éloignées l'une de l'autre pour pouvoir imaginer un moyen de connexion. Cette trame bleue sur le territoire est donc réduite à la préservation des éléments présents.





## Patrimoine naturel

### Que retenir ?

#### ENJEUX COMMUNS

Les cartes des habitats naturels et de la trame verte et bleue dévoilent les potentialités du territoire en termes de zones naturelles d'intérêt écologique mais également en termes de réseaux écologiques. Afin de préserver les éléments écologiques et paysagers majeurs sur le territoire communautaire les orientations de valorisation sont les suivantes :

- ◀ Conserver les milieux naturels grâce à la mise en place d'outils dans les documents d'urbanisme afin de préserver les connexions existantes entre les différents habitats naturels vitaux pour un grand nombre d'espèces animales
- ◀ Renforcer les corridors écologiques à partir des micro-habitats (haies, vergers, petit bois...) Identifier sur la carte des milieux naturels afin de les pérenniser et de les rendre plus fonctionnels pour la faune
- ◀ Créer des structures écopaysagères connectant ou reconnectant des milieux naturels afin de permettre la migration de la faune et la diversité (préserver les prairies bocagères en conservant les haies en fonds de vallée par exemple).

Les efforts de valorisation sont plus importants au niveau du plateau agricole. En effet, les versants, les vallons et le fond de vallée sont beaucoup plus diversifiés en habitats et possèdent donc déjà de nombreux marqueurs écologiques.

### Quels outils du PLU pour répondre à ces enjeux ?

**Les documents graphiques** protègent les espaces naturels en les classant en « zone N, naturelle » dans le PLU afin d'interdire toute construction. Pour assurer leur protection juridique, deux outils peuvent être mis en place, notamment pour les espaces boisés :

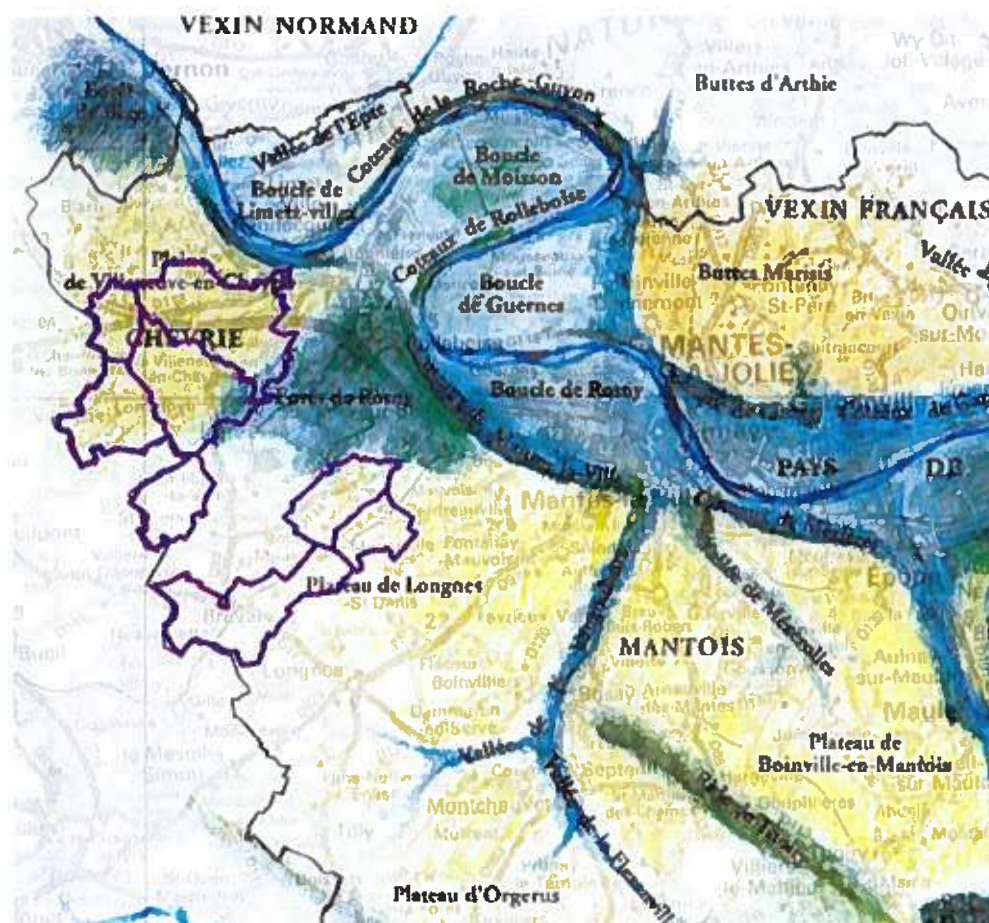
- ◀ Le classement des massifs forestiers en Espace Boisé Classé afin d'imposer leur maintien ou le remplacement des plantations (gestion du défrichement),
- ◀ Leur identification sur le plan de zonage. Le code de l'urbanisme permettant d'identifier et de localiser les éléments, est à utiliser pour assurer la protection des micro-habitats (mares, haies, vergers, petit bois...), pour des motifs d'ordre écologique ou paysager. Il peut être accompagné de prescriptions spécifiques dans le cadre du règlement (interdiction des occupations de sols s'opposant à la préservation des mares).

Les **prescriptions réglementaires** permettent également de renforcer la fonctionnalité des milieux. Ainsi, un **pourcentage d'emprise des espaces verts** peut être imposé dans chacune des zones du PLU afin de conserver une densité d'espaces végétalisés. Le règlement comme les orientations d'aménagement peuvent favoriser l'utilisation d'essences locales (Pruneliers, Noisetiers, Charme...) afin de respecter la typicité végétale du milieu.

## Un paysage rural aux portes de la métropole francilienne

### Les unités paysagères selon l'Atlas des paysages de 1992

L'Atlas des Pays et Paysages des Yvelines, le premier réalisé en France (1992), propose un découpage en deux unités paysagères : la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie au Nord, le plateau de Longnes au Sud. On note également une étroite frange en contact avec la forêt de Rosny.

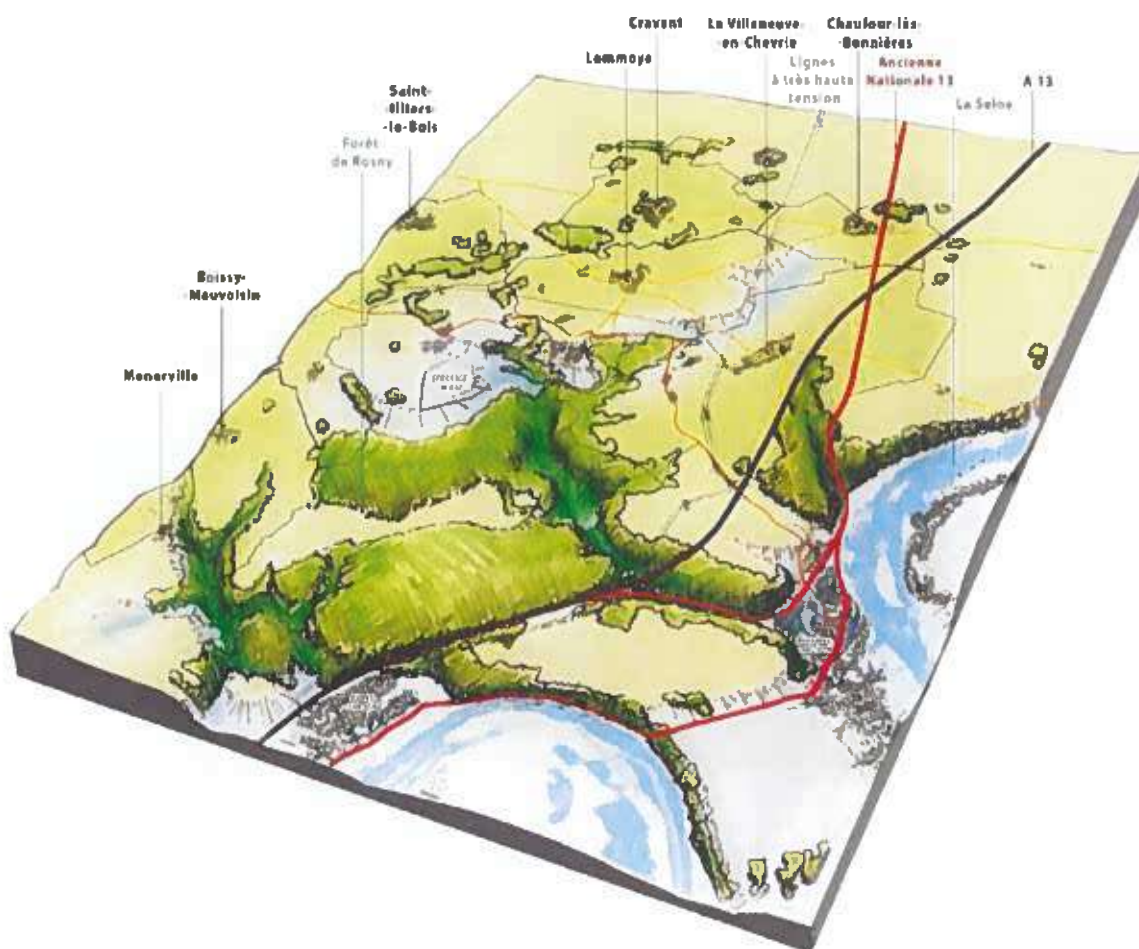


Les grandes unités paysagères ©Atlas des Pays et Paysages des Yvelines, 1992

Une révision de cet ouvrage est en cours mais n'est pas encore publiée. Elle porte essentiellement sur l'actualisation des illustrations : cartographie, photos croquis, blocs diagrammes<sup>8</sup>...

<sup>8</sup> En l'absence de ces éléments, l'étude pour le PLU s'est appuyé sur des productions graphiques nouvelles ainsi que sur des investigations de terrains. Une interprétation des deux enjeux propres à chaque unité a été réalisée à l'aide par des blocs diagrammes. Il s'agit d'une représentation graphique du territoire, en élévation et en perspective, associant crayonnés et traitement infographique. Les éléments du paysage sont représentés de manière sensible, avec une échelle parfois volontairement exagérée : bâti particulier (églises, silos, ponts), lignes haute tension, boisements, etc.

## Unité paysagère de la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie



*Bloc-diagramme : unité paysagère de la plaine de La Villeneuve-en-Chevrie*

Le territoire est très lié à l'autoroute A13, infrastructure routière qui le borde sur sa frange Nord. L'échangeur de l'A13 et de la RN 13 est un point de convergence important des flux routiers.

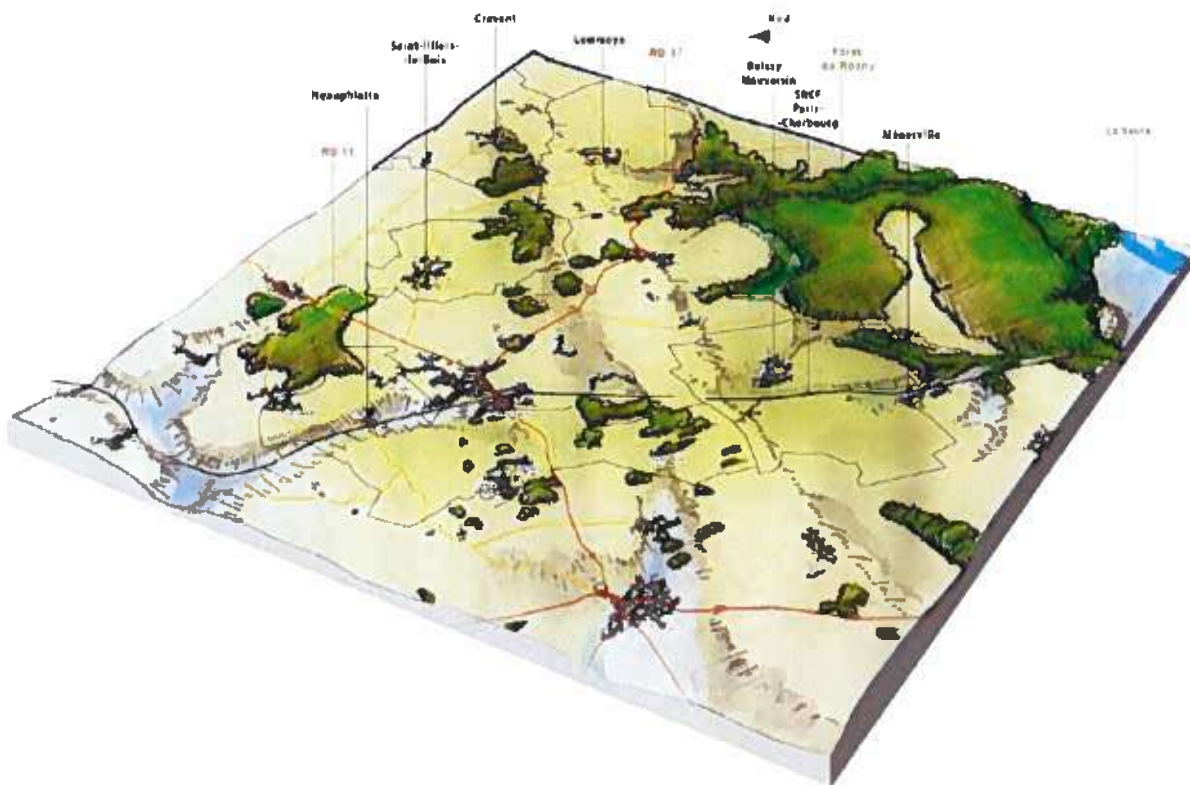
La proximité de la vallée de Seine se traduit au niveau du plateau par des incisions boisées, formées par les vallons affluents. Au niveau du plateau, ces coupures vertes encadrent de vastes clairières céréalières, dans lesquelles se répartissent les bourgs et hameaux. Plusieurs lignes à haute tensions traversent ces entités agricoles, très visibles dans le paysage.

L'autoroute A13 et la Nationale 13 (RN13 et partie déclassée RD 113) traversent cette entité. Tandis que l'autoroute est une véritable barrière écologique et paysagère, la Nationale apparaît comme un élément structurant grâce à ses alignements rectilignes de grands érables. Par ailleurs, on note la présence d'un stockage souterrain de gaz sur la commune voisine de Saint-Illes-la-Ville. Cette installation industrielle très sécurisée est entourée d'une clôture anti-intrusion, et constitue ainsi une coupure paysagère au même titre que les infrastructures routières.

L'impression générale à l'échelle de l'unité est celle d'un regroupement de plusieurs entités agricoles plutôt cloisonnées, dans lesquels les grandes infrastructures ont une forte prégnance visuelle. La qualité paysagère de ces espaces est néanmoins intéressante grâce à de forts contrastes entre espaces urbanisés et vallons boisés. Dans cette unité, la question

des points de vue et des cadrages est particulièrement importante : les ambiances paysagères varient selon que l'on mette en scène des espaces agricoles sur fond de boisements ou au contraire que l'on découvre une accumulation des symboles anthropiques : routes, silos, châteaux d'eau, pylônes, clôtures...

### Unité paysagère du plateau de Longnes



*Bloc-diagramme : unité paysagère du plateau de Longnes*

Le bourg de Longnes n'appartient pas au territoire d'étude puisqu'il borde la commune de Neauphlette au Sud. Il y a cependant bien une continuité autour de plusieurs caractéristiques composant une haute valeur paysagère :

- Un plateau agricole ouvert et doucement ondulé ;
- Une forte vocation résidentielle ;
- Des bosquets nombreux mais de petite taille, autorisant des perspectives lointaines.
- Des hameaux anciens dispersés, avec des exemples remarquables d'architecture traditionnelle.

Les haies et les lisières boisées participent à la sensation d'une nature bien entretenue, dans un rapport d'échelle équilibré avec les éléments bâtis.

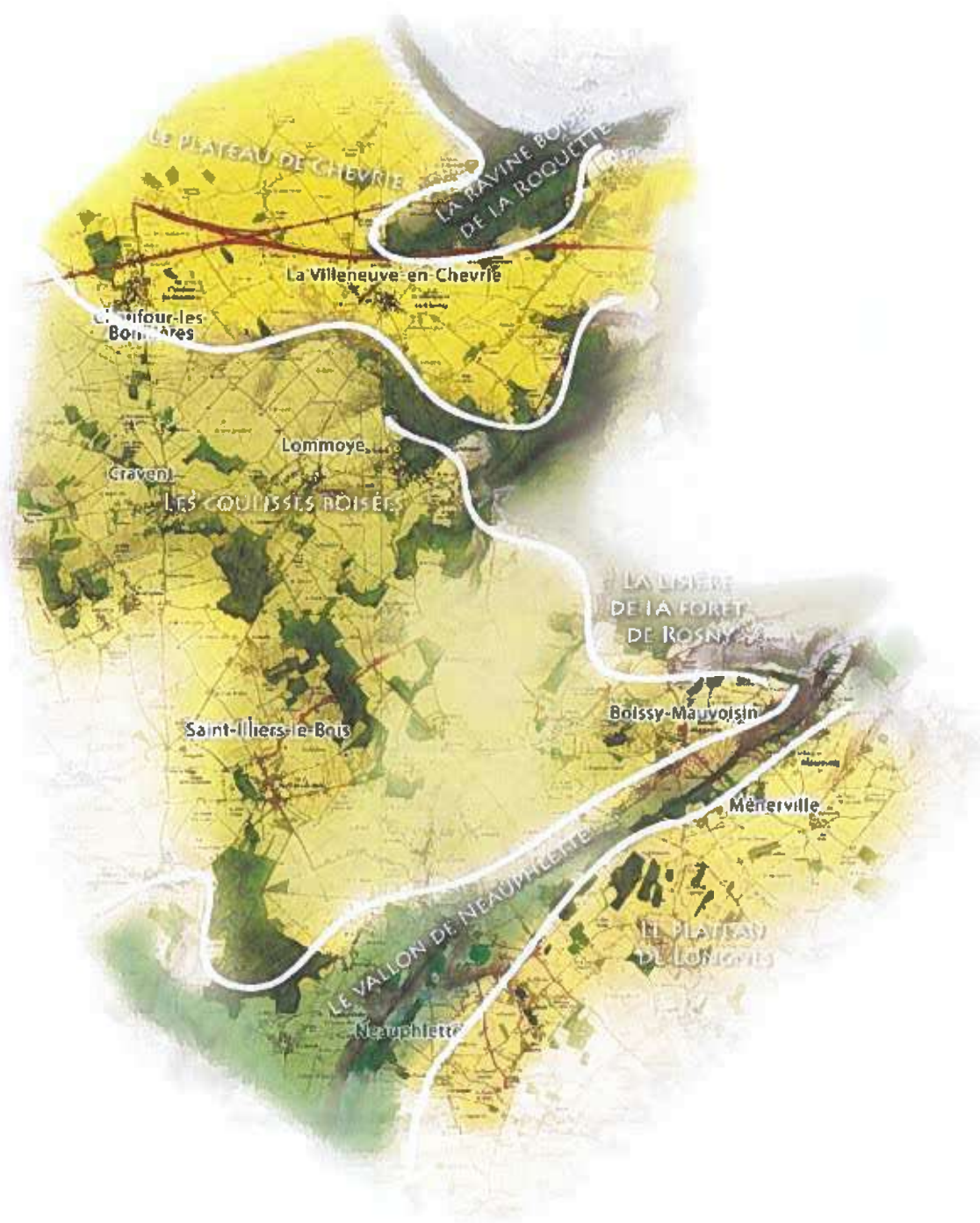
Les infrastructures routières et ferroviaires conservent une présence raisonnable dans le paysage. La voie ferrée Paris-Cherbourg s'inscrit dans le relief en reliant les deux vallons (vallée de la Fieffe et vallée de la Taupe) de part et d'autre du plateau.

Dans ce paysage, nature et urbanisation entretiennent un dialogue équilibré. En revanche, cela se traduit également par une certaine sensibilité face à des dynamiques de banalisation : urbanisation pavillonnaire peu intégrée, bâtiments d'activités artisanales, publicité non réglementée...

## Les variations paysagères au sein de la CCPL

Pour une caractérisation plus fidèle des enjeux paysagers, il est proposé un redécoupage des unités avec des contours plus resserrés. Ainsi, six unités paysagères différentes peuvent être distinguées :

- Le plateau de Chevré,
- La ravine boisée de la Roquette,
- Les coulisses boisées,
- La lisière de la forêt de Rosny,
- Le vallon de Neauphlette,
- Le plateau de Longnes.



## Le Plateau de Chevrie

- **Communes concernées** : Chaufour-lès-Bonnières, La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage correspond à un large plateau ouvert où des ondulations rythment le territoire. Le ciel prend une grande place au-dessus des champs cultivés.
- L'agriculture céréalière est importante sur ce plateau entraînant des changements de couleurs et de textures en fonction des saisons et des cultures (blé, colza, lin, maïs, pommes de terre et betteraves). Cette variété de cultures crée une certaine dynamique dans ce territoire de grandes parcelles agricoles.
- Dans ce paysage très horizontal, le regard porte loin et se rattache aux éléments boisés situés sur les franges et des bosquets d'arbres présents sur le plateau.
- Quelques villages et hameaux occupent le plateau. Ils sont construits autour d'anciennes fermes fermées construites en pierres de meulière. Les autres constructions reprennent les mêmes matériaux créant des villages assez uniformes. Leurs silhouettes arborées ponctuent le plateau.
- Les infrastructures (A13, RN13, RD113, ligne THT) sont prégnantes dans ce paysage à dominante agricole. Le tracé des voies structurantes est accompagné d'éléments arborés : alignement de platanes le long de la RN13/RD113, talus planté de haies mixtes (arbustes et arbres) pour l'autoroute A13.



*Un plateau dominé par les grandes cultures, une présence de grandes infrastructures parfois accompagnées par le végétal.*

## La ravine boisée de la Roquette

- Communes concernées : La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage correspond à un vallon boisé perpendiculaire à la vallée de la Seine entaillant le plateau de Chevrie. Il s'agit d'un espace de transition entre la vallée et le plateau.
- Les forêts appartiennent à des propriétaires privés et ne sont pas ouvertes au public. Cet espace est donc impénétrable à l'exception du GR 26 qui permet de rejoindre la vallée de la Seine depuis le plateau à travers les bois.
- Le champ visuel est cloisonné par les masses boisées. Les points de vue vers la vallée de la Seine sont rares. Il en existe quelques-uns en limite nord de la commune de La Villeneuve-en-Chevrie.



*Des champs visuels limités par les éléments arborés*

## Les coulisses boisées

- **Communes concernées** : Boissy-Mauvoisin, Cravent, Lommoye, Saint-illiers-le-Bois, Chaufour-lès-Bonnières, La Villeneuve-en-Chevrie.
- Ce paysage mêle à la fois de grands espaces cultivés avec une structure arborée forte (boisements, bandes boisées, bosquets...). L'habitat y est relativement dispersé avec des hameaux agricoles et résidentiels. Par son importance, il constitue le paysage emblématique de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye.
- Les boisements servent de repères dans un territoire ouvert comme sur le plateau agricole. Les forêts et la silhouette arborée des villages sont autant d'éléments marqueurs,
- Ils sont également des éléments écrans qui orientent et guident le regard. Des effets de « coulisses », à travers la succession de bandes boisées, ouvrent et ferment successivement le paysage au gré d'un déplacement. Parfois la densité des arbres est telle que l'observateur est dans une ambiance très fermée. L'interruption des boisements permet brusquement un horizon ouvert sur le paysage comme depuis la RD 114 (route de Rosny) en direction de Saint-Illiers-le-Bois.
- Autour des bourgs de Lommoye, Cravent, Saint-Illiers, les nombreux hameaux dispersés, bosquets et bandes boisées créent un jeu de « caché / montré », créant une dynamique dans la découverte du paysage.



*Bosquets et hameaux : silhouettes sur des plans successifs*



## La lisière de la forêt de Rosny

- Communes concernées : Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie et Boissy-Mauvoisin.
- Ce paysage correspond aux franges de la Forêt de Rosny qui sont constitués de quelques boisements prolongeant ce grand milieu naturel sur le plateau. Les perceptions du paysage sont dominées par le massif boisé qui marque la ligne d'horizon.
- Les masses arborées tendent à coloniser les hameaux (La Tuilerie, Le Mesnil-Guyon, La Belle-Côte, Les Guinets...) situés en bordure de la forêt. Depuis l'extérieur, les grands arbres des jardins privés forment des masques qui cachent les habitations pour l'observateur.



*Le massif forestier comme ligne d'horizon*



*Une ambiance de lisière au sein des habitations*

## Le vallon de Neauphlette

- **Communes concernées** : Neauphlette, Boissy-Mauvoisin et Ménéville.
- Cette unité correspond à une bande paysagère regroupant les vallons de la Fieffe et de la Taupe. Elle traverse le territoire de la CCPL et forme un écran arboré entre les vallées de la Seine et celle de l'Eure.
- Ce paysage est constitué de tableaux verdoyants associant bois, prairies et petites parcelles de céréales. L'eau est présente par l'intermédiaire du Radon dont les berges sont occupées par une ripisylve.
- Les nombreux boisements et le relief referment le paysage. L'observateur se retrouve avec un champ de vision confiné, ce qui contraste fortement avec les perceptions ressentis sur les plateaux agricoles très ouverts.
- Ponctuellement, le paysage s'ouvre et permet des perceptions lointaines fortes sur les sites plus vallonnés et vers la vallée de la Seine.
- La voie ferrée Paris-Cherbourg se fond relativement discrètement dans le relief.
- Le clocher de l'église de Neauphlette constitue un repère emblématique en belvédère sur le vallon.



*Bosquets et hameaux : silhouettes sur des plans successifs*

## Le plateau de Longnes

- Communes concernées : Neauphlette et Ménerville.
- Ce paysage correspond à un large plateau ouvert sans variation topographique. Les caractéristiques de cette unité paysagère est relativement semblable à celle du plateau en Chevré : importance du ciel au-dessus des champs cultivés, domination des grandes cultures céréalières, changement de couleurs et textures en fonction des cultures et saison...
- Une couronne boisée entoure généralement les villages et hameaux anciens. Les structures végétales sont donc particulièrement présentes dans les silhouettes paysagères des espaces bâtis.
- Les voies sont rectilignes et les arbres d'accompagnement peu nombreux.



*Un plateau extrêmement plat, une structure arborée perceptible de loin*

## Les micro-paysages

### Les mares

Au sein ou à proximité des espaces bâtis, de nombreuses mares apportent **une présence singulière de l'eau** sur le territoire. Il ne s'agit pas d'une spécificité locale puisque plus de 22000 mares sont recensées dans la région Ile-de-France par la Société nationale de protection de la nature (SNPN)<sup>9</sup>. La quasi-totalité ont été aménagées par l'Homme afin de constituer, dès le Néolithique, des réserves en eau et s'adapter à des espaces au réseau hydrographique peu dense. Les mares sont proches des zones bâties et les matériaux extraits pour creuser ces dépressions ont bien souvent servi à la construction des habitations.

On retrouve également quelques **mares forestières** au sein des boisements comme sur le territoire de Cravent. Elles ont également une origine anthropique. Ces mares sont souvent dans un état d'atterrissement avancé par manque d'entretien.



*Les nombreuses mares appartiennent au patrimoine paysager et culturel du territoire*

Il est estimé que 90 % des mares de la région ont été rebouchées depuis un siècle. Pourtant, leur présence participe à l'identité des villages et à la mémoire des lieux. Elles jouent également un rôle important dans le maintien de la biodiversité et la régulation des eaux.

### Les vergers

Les vergers sont des éléments singuliers du paysage local et évoque la ruralité des communes. Leur importance s'est beaucoup réduite au cours des dernières décennies. On en recense encore quelques uns, notamment sur Neauphlette et La Villeneuve-en-Chevrie.

<sup>9</sup> Société nationale de protection de la nature, *Inventaire des mares d'Ile-de-France 2011 - 2012*



*Des vergers encore présents*

## Tendances générales d'évolution

Plusieurs dynamiques d'évolution du paysage ont été observées sur le territoire, avec une traduction visible dans différents lieux. Sont ici décrites ces dynamiques générales sur l'ensemble du territoire.

### La résidentialisation de l'habitat ancien

Les bourgs et hameaux sont progressivement aménagés pour plus de sécurité et de confort : trottoirs, éclairage, etc. L'utilisation de matériaux de qualité dans les aménagements, notamment de pierres naturelle (grès) pour les bordures de trottoirs participe à une amélioration globale du cadre de vie. En revanche, cela se traduit également par plus d'automobiles stationnées sur l'espace public (les stationnements aménagés sont rarement suffisants) et la multiplication de mobilier urbain : différents types de lampadaires, arrêt de bus, infrastructures sportives, équipements de sécurité de type potelets, etc.



*Terrain de sport à Saint-Illiers-le-Bois*



*Hameau de Launay (Neauphlette)*



*La Villeneuve-en-Chevrie*

### Le développement pavillonnaire

La transition entre habitat récent et espaces agricoles est généralement peu travaillée. Alors que les anciens bourgs et hameaux étaient généralement cernés de bois et de vergers, les extensions récentes se confrontent aux espaces agricoles avec de nombreuses nuisances : impact visuel des façades dans le paysage, mais également nuisance sonore.



*Manque d'intégration paysagère des quartiers récents à Neauphlette et à Lommoye*

Une relation rendue difficile entre centres anciens et nouveaux quartiers en raison de logique d'urbanisation différente



*Contraste entre un ancien domaine cerné de murs et les extensions récentes (Saint-Illiers-le-Bois)*

La plupart des villages et hameaux anciens sont organisés autour d'une ou plusieurs rues, avec des espaces publics principalement localisés près de l'église lorsqu'il existe une. Les façades sont généralement abritées derrière un haut mur en pierre et les accotements sont étroits. Cependant, dans ces parties anciennes, on trouve une grande qualité paysagère : les trottoirs sont souvent couverts de pavés de grès et plantés d'une végétation généreuse (trottoirs engazonnés, grands arbustes, parfois même grands arbres).

Par opposition, les extensions récentes sont simplement dotées de trottoirs dans le respect des normes : il est difficile d'y trouver une telle qualité d'ambiance.

- **La multiplication des clôtures, une cohérence difficile**

La diversification des matériaux offre de nombreuses possibilités pour aménager les limites séparatives des propriétés privés. Bien que l'usage du végétal soit fréquent, les lotissements récents se caractérisent par une multiplicité des clôtures avec un problème de cohérence d'ensemble. Cette évolution entre en fort contraste avec le tissu ancien qui est caractérisé par une grande unité des matériaux qui se retrouve dans l'aménagement des limites séparatives.



*Multiplicité des clôtures sans recherche d'unité entre les différentes propriétés*

- La rationalisation des exploitations agricoles avec la multiplication des hangars de grande hauteur en périphérie des villages

Les exploitations agricoles occupent pour la plupart des ensembles bâtis anciens, situés en bordure des hameaux. Elles ont nécessité des adaptations à l'évolution des outils agricoles. Afin de préserver les anciens bâtiments d'exploitation en pierre, il s'est développé des hangars métalliques de grandes dimensions pour l'abri du matériel.



*Hameau La Couarde (Neauphlette)*



*Hameau Les Loges (Neauphlette)*

- Le développement de la publicité et des enseignes mal maîtrisées :

La problématique des enseignes concerne principalement les abords de la zone artisanale de Neauphlette (entrée de ville de Bréval par la RD 11) et les abords de la RN 13. Le long de ces axes à fort trafic, la tentation est grande pour les entreprises du secteur de manifester leur présence par des panneaux d'affichage. Mais le manque de cohérence et la multiplication des pré-enseignes rendent peu efficace ce type de communication et constituent un impact visuel préoccupant dans le paysage.



*RD 11 à Neauphlette, en direction de Bréval : arrivée sur la zone d'activités*



## L'analyse du paysage à l'échelle communale

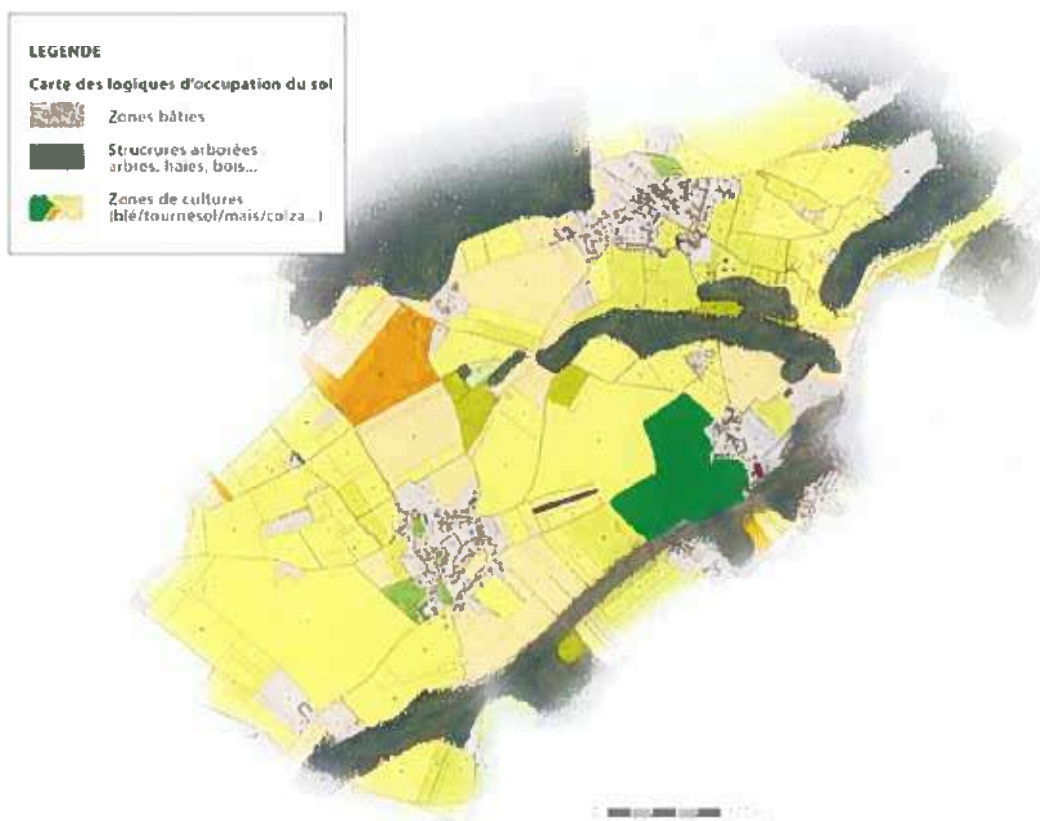
### Description des unités paysagères communales

Le territoire communal s'étend à cheval sur trois unités paysagères : Les Coulisses boisées, La Lisière de la forêt de Rosny et Le Sillon boisé.

- Logiques d'occupation du sol

Comme l'illustre la carte ci-dessous, on retrouve dans ces trois unités paysagères des logiques bien distinctes :

- Les parties centrale et ouest de la commune sont dominées par des étendues agricoles largement ouvertes, parsemées de quelques bosquets : c'est le paysage caractéristique des Coulisses boisées.
- Les limites nord et ouest sont influencées par la proximité de la Lisière de la forêt de Rosny.
- La limite sud correspond au Sillon boisé le long de la voie ferrée qui se prolonge vers les vallées de l'Eure à l'ouest et de la Seine à l'est.



*Carte des logiques d'occupation du sol*

- Les coulisses boisées

Le plateau apparaît globalement peu vallonné, dominé par les grandes cultures : blé, maïs également maïs, colza, tournesol. On note par endroit quelques herbages.

L'impression première est celle de panoramas très ouverts et d'horizons lointains. Cette unité paysagère se caractérise néanmoins par de nombreux bois, disséminés irrégulièrement

et de tailles variables. Quelques bandes boisées épousent les légères ondulations du relief. Mais d'une manière générale, il s'agit surtout de petites parcelles forestières.

On découvre cette unité depuis deux routes principales. La plus importante, la RD 114, relie Bréval à Rosny-sur-Seine et borde la commune sur sa limite sud. Elle ne pénètre à l'intérieur des limites communales que sur une brève séquence (en arrivant sur le hameau La Belle Côte), mais offre de nombreux point de vue en direction du village de Boissy-Mauvoisin et des étendues agricoles alentour.

L'autre route, la RD 110, moins importante, dessert plusieurs hameaux installés sur le rebord du plateau et domine ainsi l'unité intitulée Le Sillon boisé. Elle se poursuit ensuite vers Mantes-la-Ville. Elle offre également une bonne perception des étendues agricoles et de leurs structures paysagères.



*Vue vers Boissy-Mauvoisin depuis la RD 114 à hauteur de la Mare Lisieux (à proximité du centre équestre des Mulottes, commune de Saint-Illiers-la-Ville)*



*Douces ondulations vers la vallée de la Taupe*

- **Ambiances du village de Boissy-Mauvoisin**

Le centre du village conserve une ambiance rurale, aux rues étroites, avec un tissu bâti mixte où se côtoient maisons anciennes, pavillons récents, jardins et quelques parcelles agricoles. L'unité architecturale est bien perceptible, grâce à l'unité des matériaux de construction (moellons calcaire gris des murs et des façades anciennes).

Bien que non protégée, l'église Saint-Pierre est un élément « marqueur » du village. La haute silhouette de son clocher se distingue depuis plusieurs routes parcourant le territoire. L'édifice est mis en valeur avec sobriété. Les stationnements sont disposés sur le côté, une parcelle de verger est conservée en arrière de l'édifice tandis que le parvis a été récemment requalifié.



*Ambiances dans les rues de Boissy-Ménerville*



*Abords de l'église de Boissy-Mauvoisin*

- **Le Sillon boisé**



Ce vallon correspond à une continuité formée par deux entailles dans le plateau : le vallon creusé par le ruisseau de l'Etang (s'écoulant vers la vallée de l'Eure) et la Vallée de la Taupe (dirigée vers la Seine).

Un cordon boisé assez épais occupe le fond du vallon, entre la ligne d'écoulement des eaux (talweg) et le talus de l'axe ferroviaire. Quelques points de passage permettent de traverser cette épaisseur boisée en direction de Ménerville et d'enjamber la voie ferrée. On ressent la fraîcheur liée à la proximité de l'eau, ainsi que la présence enveloppante des arbres.

Les bois sont entrecoupés par quelques prairies : en épousant le relief, ces espaces ouverts révèlent la topographie ondoyante. Le dégagement visuel sur les fronts boisés permet d'apprécier la diversité paysagère des lisières.

La zone d'influence du vallon concerne également les rebords des plateaux de part et d'autre.

En contre-bas de Boissy-Mauvoisin, plusieurs parcelles sont bordées par des haies de grands peupliers. Ces structures paysagères originales dans ce territoire illustrent l'existence d'un couloir de vents en provenance de la vallée de la Seine.



*Prairies le long de la voie ferrée*



*Haies de peupliers, structure végétale coupe-vent*

### **Ambiances des quartiers sud de Boissy-Mauvoisin**

Tandis que le cœur historique du village est implanté sur les hauteurs du coteau, les quartiers sud sont d'avantage influencés par la proximité du vallon. Implantées sur un versant légèrement incliné, ce quartier profite d'une exposition ensoleillée, avec des vues dégagées sur le sillon boisé et des perspectives lointaines vers la vallée de Seine. En revanche, il s'agit exclusivement d'un habitat résidentiel récent, avec un vocabulaire architectural plutôt banal (volumétries standardisées, façades et murs enduits de crépis clairs, etc.).



*Vue depuis la frange pavillonnaire au sud de Boissy-Mauvoisin, avec vue sur le sillon boisé*

### Ambiance du hameau de Bléry

Le hameau conserve une structure traditionnelle, organisée autour de deux rues qui serpentent avec le relief. Les maisons anciennes et les vues nombreuses sur le fond de vallon boisé participent à l'identité particulière de ce hameau.



*Ambiances dans les rues de Bléry*

- La lisière de la forêt de Rosny

Cette unité paysagère correspond à la frange nord-est du territoire communal. Vers le nord et l'est, les horizons sont occupés de manière continue par une épaisseur boisée. Mais il s'agit également de la partie de la commune où l'on trouve les altitudes les plus élevées. Ainsi, cette unité se caractérise par des ouvertures visuelles dissymétriques : bloquées vers la lisière / ouvertes sur le vallon.



*Vue vers la lisière depuis la limite communale (Le Bois REGARDIR sur la commune de Bréval)*

### Ambiances du hameau La Belle Côte

Par son implantation, le hameau illustre parfaitement ce rapport particulier au paysage : il est à la fois adossé à la lisière de la forêt de Rosny et installé en balcon sur la Vallée aux Peines (vallon affluent de la Vallée de la Taupe). La pente assez raide vers le sud permet globalement un bon ensoleillement et des vues remarquables vers la vallée.

En revanche, ce petit hameau est fortement impacté par les nuisances liées à la traverse de RD 114, un axe au trafic important entre Bréval et Rosny-sur-Seine, utilisé comme alternative à l'autoroute aux heures de pointe : insécurité routière, nuisances sonores... L'inconfort des piétons est également renforcé par la configuration de cette rue aux trottoirs étroits. Le stationnement alternativement d'un côté ou de l'autre de la voie ne parvient pas à jouer le rôle de chicane et à apaiser le trafic.



*Le hameau La Belle Côte, entre lisière forestière (à gauche) et vallée aux Peines*



*Inconfort de la traverse de la RD 114*

*(Source : Google Map)*

### Les éléments marqueurs du paysage

- Les routes-paysage

La commune s'étend sur le versant nord de la Vallée de La Taupe. Elle est desservie par deux routes globalement orientées est-ouest, la RD 110 (Bréval-Boissy-Mauvoisin) et la RD 114, qui proposent toutes les deux une découverte avantageuse de la commune, avec des séquences largement ouvertes sur le paysage et le vallon boisé. En revanche, les courbures amples et la largeur de la chaussée n'incitent pas assez à regarder le paysage...



*Panorama depuis la RD 114, sortie de La Belle Côte vers Boissy-Mauvoisin et la vallée aux Peines (à gauche de la route, masse boisée du hameau Le Poirier Godart)*

- Les jeux de relief

Sur le territoire communal, la topographie est modelée par trois rus affluents de la Vallée aux Peines. Les autres éléments du paysage semblent souligner cette logique du relief :

- des routes sinueuses ;
- des bosquets et des bandes boisées qui soulignent les ruptures de pente ;
- des talwegs (lignes d'écoulement des eaux) verdoyants, ponctués de grands arbres isolés.



*Vue vers Boissy-Mauvoisin depuis la Vallée aux Peines*



*Dans le talweg de La Fontaine aux Abbés*



*Arbre isolé le long du fil d'eau*



*Les bosquets dansent avec le relief*

- Les enclaves agricoles au cœur des lieux de vie

Le maintien de prairies ou de petites zones cultivées au cœur de zone bâties participe à l'ambiance rurale de Boissy-Mauvoisin. Une petite zone de prairie (l'ancien cimetière) joue le rôle d'écrin verdoyant autour de l'église. Entre la rue de la Mare des Saules et la rue principale (Route de Bréval/RD110), c'est une petite zone agricole, bien visible depuis les deux rues, qui échappe à l'urbanisation.



*Enclave agricole au cœur de Boissy-Mauvoisin*



*Prairies et bois aux abords de l'église*

### Protections patrimoniales

- Site inscrit (au titre de la loi de 1930) : Forêt de Rosny

Au Moyen-Âge, la forêt appartenait aux Seigneurs de Mauvoisin. Au XVI<sup>e</sup> siècle, elle fut la propriété de Sully, ministre du roi Henri IV et Seigneur de Rosny. « La légende raconte que le roi y chassa au lendemain de la bataille d'Ivry et retrouva son ministre, blessé, à proximité du château des Beurons [sur la commune de Perdreauville]. La fille de Sully décida de commémorer cet épisode en faisant planter le Chêne Mademoiselle, qui règne toujours sur la forêt aujourd'hui » (source : Agence des Espaces Verts).

## Perceptions

- Repères emblématiques

**L'église Saint-Pierre a été édifiée au XVe siècle et XVIe siècles.**

La tour-clocher date du XVe. Elle est flanquée d'une petite cage d'escalier circulaire en angle. Cette silhouette particulière est facilement identifiable dans le paysage. Bien que l'église ne soit pas protégée au titre des monuments historiques, il s'agit bien d'un enjeu de qualité paysagère.



*Différents points de vue sur le clocher de Boissy-Mauvoisin*

### **La ferme fortifiée de Boissy**

Bâti à l'entrée du village le long de la RD 110, l'ancien bâtiment fortifié est un véritable emblème de la commune. Il fait partie intégrante d'une exploitation agricole en activité. Les bâtiments d'exploitation en bardage métallique, très sobres, s'accordent plutôt harmonieusement en continuité de la tour ronde et des façades en pierre.



*Ferme fortifiée en entrée de ville le long de la RD 110.*

- Exemple de regard artistique sur le territoire

Sont présentées ci-dessous quelques photographies de Jean-Marie Sépulchre, photographe, auteur de plusieurs livres sur les techniques photographiques. Elles illustrent parfaitement les différents thèmes emblématiques de la commune : ondulations du paysage, jeux de coulisses, motifs agricoles porteurs de l'identité rurale.





*Prises de vues réalisées sur la commune de Boissy-Mauvoisin (©Jean-Marie Sépulchre, source : Internet)*

- **Dysfonctionnements paysagers**

La problématique de la traverse de La Belle Côte, évoqué ci-dessus, est notamment liée au manque d'intégration paysagère.

Au-delà d'aménagements à vocation purement sécuritaire (ralentisseurs, chicanes), les améliorations peuvent être recherchée dans une amélioration de la qualité des espaces publics, avec des aménagements préservant le cadre villageois : feu tricolore, pincement de la voirie, plateau zone 30 à un emplacement stratégique.

On peut déplorer, au sud du village de Boissy et du hameau de La Belle Côte, le développement de franges pavillonnaires peu intégrées dans le paysage, selon plusieurs critères objectifs :

- les volumes sont souvent standardisés,
- les façades et murs sont majoritairement enduits de crépis clairs,
- les clôtures et portails sont choisis dans un esprit résidentiel et pas assez rural
- la palette des plantations n'est pas assez locale et n'évolue pas avec les saisons en cohérence avec les autres éléments du paysage (c'est en particulier le cas des arbres exotiques, des grands conifères, des haies de thuya ou de laurier-palme).



*La frange pavillonnaire à l'entrée sud de Boissy-Mauvoisin, peu intégrée dans le paysage*

## Synthèse

Le village de Boissy-Mauvoisin possède une identité rurale bien préservée, malgré les effets de quelques extensions résidentielles et l'intensité du trafic routier à La Belle Côte.

Plusieurs pistes d'amélioration seront développées dans le cadre du Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD).

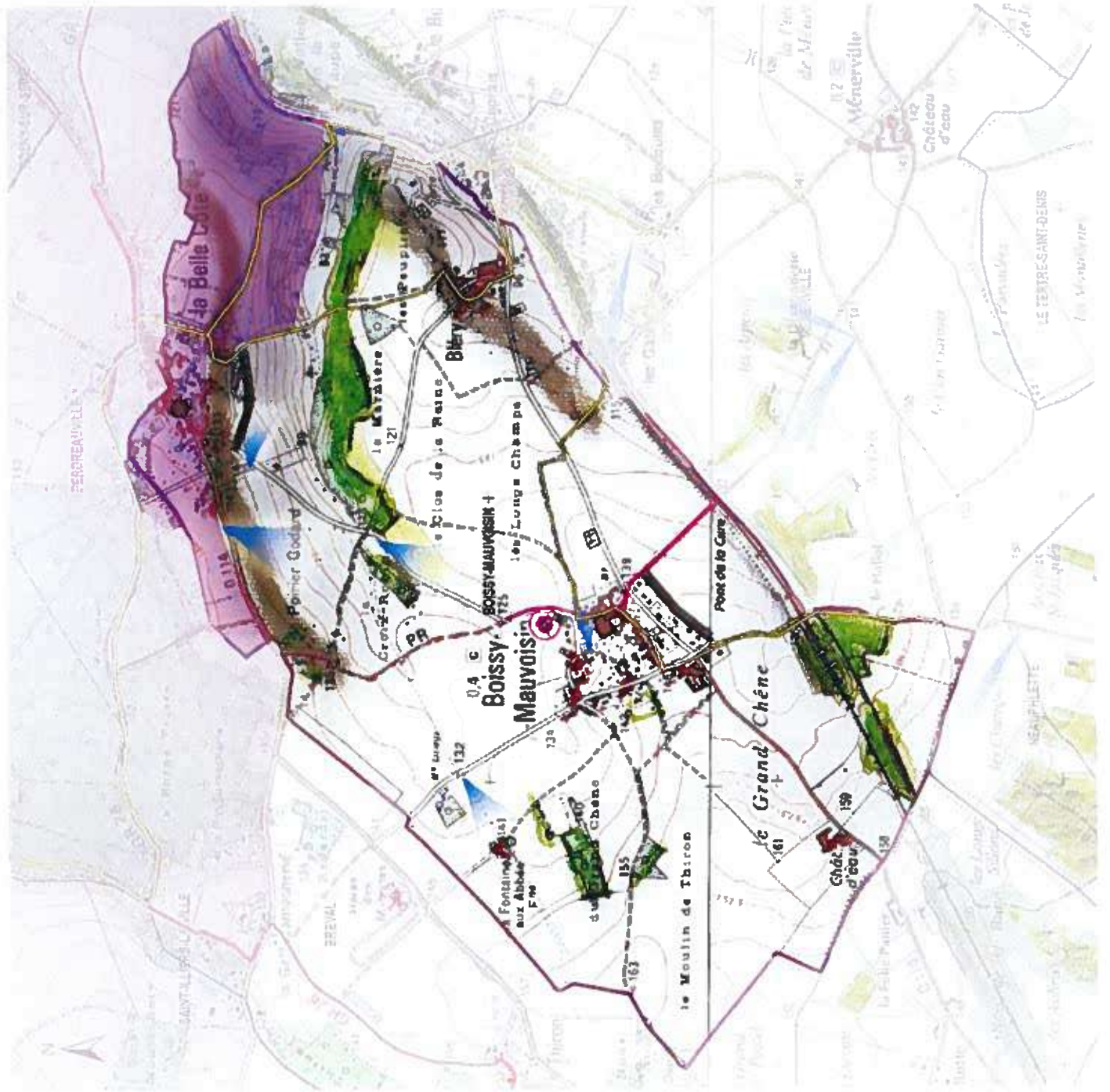
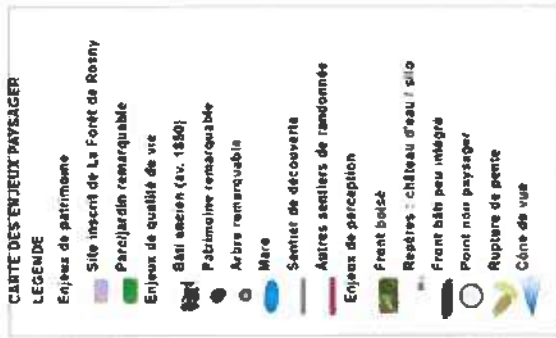
Des propositions seront apportées pour ce qui concerne la position de ces extensions urbaines récentes, en balcon sur le paysage. Cela implique un soin particulier dans le traitement des volumes, des façades, des toitures, des clôtures et de la palette végétale.

Par ailleurs, des éléments de programme seront proposés pour l'intégration urbaine et paysagère des futurs aménagements de la traverse de La Belle Côte.

# Commune Boissy-Mauvoisin

## Plan Local d'Urbanisme

### Carte des enjeux paysagers



0 200 400 600 800 1 000 mètres

**1:20 000**

Plan pour une entension sur format A4 sans réduction de taille

Réalisation : ENVIRONNEMENT CONSEIL, 2015  
 Source de fond de carte : IGN SCALAS 25  
 Sources de données : IGN, SOCARIS

## Patrimoine paysager et perceptions du territoire

### ENJEUX COMMUNS

Le paysage est d'abord ce qu'on voit d'un point de vue, géographique, dans un territoire. Il fait référence aux points de vue culturels et aux représentations qu'en ont les hommes. Le paysage de la CC du Plateau de Lommoye est riche et offre une variété d'ambiances. Les orientations pour la maîtrise de l'évolution de paysage sont les suivantes :

- ▶ L'intégration paysagère des constructions :
  - Retrouver les silhouettes traditionnelles des villages via la définition de plans paysagers composés d'essences locales,
  - Fixer des limites au bâti pour favoriser des points de repères identifiables,
  - Intégrer les nouvelles constructions pour adoucir les transitions espace urbain/agricole,
  - Valoriser les entrées de villes afin de leur donner un visage plus qualitatif.
- ▶ La qualité des perceptions paysagères :
  - Préserver les ouvertures sur le paysage du plateau, des vallées et des coteaux pour conserver les dynamiques de découverte du territoire,
  - Conserver le rôle des boisements dans la découverte du paysage afin de mettre en valeur le jeu d'ouverture et de fermeture du paysage,
  - Maintenir les coupures entre zones urbanisées pour conserver une bonne lecture du territoire,
  - Eviter la banalisation à travers un travail qualitatif sur les constructions et les plantations afin de maintenir l'identité de ces paysages.
- ▶ Le maintien des marqueurs du territoire :
  - Valoriser et favoriser les accès au Radon et aux mares afin de donner de l'attrait à ces sources de vie,
  - Valoriser les témoins du passé.

### Quels outils du PLU pour valoriser le territoire ?

**Les documents graphiques** du PLU permettent d'identifier des secteurs particuliers. Ainsi des zones inconstructibles ou à la constructibilité limitée favorisent la préservation de cônes de vue paysagers.

**Les prescriptions réglementaires** permettent de fixer des règles sur l'implantation et l'aspect extérieur des constructions (gabarit, matériaux à employer, couleur...) Des règles plus strictes peuvent être mises en place sur les constructions anciennes afin d'en préserver les caractéristiques.

**Les orientations d'aménagement et de programmation** permettent de dessiner le futur visage des extensions urbaines. Des prescriptions visant à gérer les transitions paysagères et à gérer l'eau peuvent notamment être mises en place. Elles peuvent également décliner une liste d'essences locales à utiliser afin de respecter la typicité végétale du milieu. Des orientations d'aménagement peuvent être définies sur les secteurs d'entrée de ville afin de qualifier ces derniers (dispositions paysagères, architecturales, pollution visuelle...). Dans certains cas (axes classés à grande circulation), une **étude d'entrée de ville<sup>10</sup>, dite étude d'amendement Dupont** peut être menée afin d'inscrire également des orientations urbaines et paysagères.

Enfin, certains éléments particuliers contribuant à la mémoire des paysages peuvent être identifiés au titre du code de l'urbanisme.

<sup>10</sup> Cette étude d'entrée de ville est utilisée dans le cadre d'une modification du retrait réglementaire des constructions (75 mètres). Une étude urbaine, architecturale et paysagère est alors menée.



## Un territoire rempli d'histoire

### Une occupation ancienne du territoire

Le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye est ponctué de nombreux sites archéologiques attestant d'une occupation dès le néolithique.

Les sites archéologiques comprennent principalement des vestiges de fortifications, d'églises, de moulins et de constructions variées. Le tracé de la voie romaine est également encore bien visible sur la commune de Cravent.

La préservation de ces sites archéologiques est importante au vu de leur richesse, témoin du passé du territoire.

Communes	Nombre de sites archéologiques	Epoque
<b>Boissy-Mauvoisin</b>	3	Epoque moderne : 1 Moyen-Age/Epoque moderne : 2
<b>Chaufour-lès-Bonnières</b>	2	Moyen-Age/Epoque moderne : 1 Indéterminé : 1
<b>Cravent</b>	12	Antiquité/Haut Moyen Age : 1 Haut Moyen Age : 1 Moyen Age : 1 Paléolithique : 1 Antiquité : 1 Ages des Métaux/Antiquité : 1 Epoque Moderne : 2 Moyen Age/Epoque Moderne : 4
<b>Lommoye</b>	12	Moyen Age : 1 Néolithique : 1 Paléolithique : 1 Indéterminé : 4 Haut Moyen Age : 1 Moyen Age/Epoque Moderne : 3 Antiquité : 1
<b>Ménerville</b>	4	Moyen Age/Epoque Moderne : 2 Indéterminé : 1 Antiquité/Haut Moyen Age/Moyen Age : 1 Ages des Métaux/Antiquité : 1 Moyen Age/Epoque Moderne : 2
<b>Neauphlette</b>	8	Néolithique : 1 Antiquité/Moyen Age/Epoque Moderne : 1 Antiquité : 1 Indéterminé : 2
<b>Saint-illiers-le-Bois</b>	2	Moyen Age/Epoque Moderne : 2
<b>La Villeneuve-en-Chevrie</b>	8	Indéterminé : 6 Moyen Age/Epoque Moderne : 2

Source : <http://archeologie.yvelines.fr/>



## Un patrimoine riche et varié

Le territoire de la Communauté de Communes du Plateau de Lommoye offre un patrimoine riche et varié notamment à travers un patrimoine religieux, agricole, artisanal et seigneurial (églises, calvaires, châteaux, fermes, manoirs, lavoirs et moulins...). Ces traces du passé racontent l'évolution de l'architecture locale mais surtout, sont de précieux témoignages de l'histoire des Hommes. Tout comme le paysage, ce petit patrimoine forge l'identité du territoire et permet encore d'observer de très beaux bâtiments.

La majorité de ce patrimoine n'est pas protégée réglementairement au titre des Monuments historiques ou des sites inscrits et classés. Les édifices de qualité sont répertoriés sur l'Inventaire général du patrimoine. Ce dernier ne constitue pas une protection réglementaire mais fournit juste une indication sur l'intérêt des édifices.

Le descriptif ci-dessous indique les principaux éléments patrimoniaux protégés ou non existants sur le territoire :

### Monuments historiques

Le territoire d'étude est dépourvu d'édifices anciens protégés au titre des Monuments Historiques. Sur le territoire de la CCPL, l'unique Monument Historique inscrit est l'église de Saint-Illiers-la-ville.

### Sites classés et/ou inscrits



Source : balade-yvelines.fr - A. Tillo

On répertorie deux sites inscrits. Le plus important est le site de la forêt de Rosny inscrit par l'arrêté du 4 mai 1972 et qui concerne les communes de Lommoye, La Villeneuve-en-Chevrie et Boissy-Mauvoisin. D'une superficie de 3322 hectares et s'étendant au total sur dix communes des Yvelines, cette forêt est la propriété de la Région Ile-de-France depuis 1989. La présentation suivante est établie dans le dossier d'archives :

*" Outre les caractères intrinsèques qui font de la forêt de Rosny un des beaux ensembles boisés de la région parisienne, elle forme une ligne d'horizon extrêmement majestueuse, vue du plateau découvert et légèrement vallonné. La vue, parfois étendue, parfois rétrécie par une falaise abrupte, est particulièrement harmonieuse avec cet arrière-plan de forêt et ses déroulements d'ondulations tour à tour larges et resserrées."*

Le château de Saint-Illiers-le-Bois et son parc font également l'objet d'une protection au titre de site classé depuis l'arrêté du 16 février 1962. On lit dans le dossier d'archives :

*"Le château de Saint-Illiers-le-Bois est un édifice très simple construit en moellons et enduit. Devant s'étend une grande prairie où des bosquets bien plantés forment fond de paysage. Quelques percées donnent sur le champ voisin et sur la campagne. Un parc planté de beaux arbres d'essences diverses est parcouru par une pièce d'eau de forme irrégulière et d'aspect très romantique."*

## Inventaire du patrimoine

De nombreux bâtiments et lieux ont été répertoriés par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) des Yvelines pour leur intérêt historique, architectural ou lié à l'histoire locale. Les éléments identifiés sont variés et comprennent des fermes, des maisons, des églises, des châteaux, des murs de clôture... Ils contribuent ainsi à la richesse du cadre de vie et appartiennent à la mémoire des lieux.

On constate que ces éléments identitaires appartiennent le plus souvent à des propriétaires privés. Ces bâtiments sont dans des états de conservation différents mais méritent d'être identifiés pour être protégés.

Communes	Bâtiments répertoriés par le STAP des Yvelines
<b>Boissy-Mauvoisin</b>	En attente du PAC Eglise Saint-Sauveur ; place de l'Eglise Ancien prieuré ; 5, rue de l'Eglise Ancienne ferme ; 17 route de Cravent
<b>Chaufour-lès-Bonnières</b>	Anciens bâtiments agricoles ; 8 rue de la Forge Ferme ; 21 route de Villegats Rue de Clos Ribours ; les maisons rurales des n° 1, 14, 18 et fermes des n° 15-17 sont identifiées sur le cadastre napoléonien de 1828
<b>Cravent</b>	Eglise de la Nativité-de-la-Trinité-Sainte-Vierge ; rue Claude Monod Broca Bâtiment attenant à l'église ; 1 rue Claude Monod Broca Château et son parc : 2 rue Claude Monod Broca Ancienne ferme du château : 4 rue Claude Monod Broca Rue André Mojard ; anciennes granges, n° 6, 11, 13, 15 et 17 Rue Magloire Douville ; maisons rurales, n° 15, 17, 28, 31 et 33 Propriété avec villa et ferme ; 24 rue André mojard Ferme des Carrières ; 20 route de Breuilpont Lavoir et la mare ; angle de la rue Roger Salengro et de la rue Jean Jaurès Lavoir ; chemin de la Mondreterie, parcelle G180 Eglise Saint-Léger Ecole, 10 rue Pasteur Domaine de Mauvoisin (ancienne ferme) ; chemin de la Mondreterie et son mur de clôture sur les rues Aristide Briand et Pasteur
<b>Lommoye</b>	Abreuvoir ; rue Pasteur Ferme ; 3, rue Aristide Briand Grange aux dîmes ; chemin de la Mondreterie Grange ; rue Aristide Briand Maisons rurales ; 12bis-14-16 rue Aristide Briand Villa ; 4 rue Aristide Briand Grange 14, rue Pasteur, Ferme du Mesnil Guyon ; 20 rue Jean Jaurès Ferme ; 6 rue Roger Salengro
<b>Ménerville</b>	En attente du PAC